

Commission Formation et Vie Universitaire (CFVU)

Séance plénière du 27 février 2025



Président de séance			
Serge SLAMA, Président du Conseil académique de l'Université Grenoble Alpes			
Collège A : Professeurs des universités et personnels assimilés			
Élu·e	Présent·e	Excusé·e	Procuration à
BAVEREL Olivier		X	LEMASSON Germain
CHAACHOUA Hamid	X		
CROSS Benjamin	X		
DUMESTRE-PERARD Chantal	X		
ORSINI-SAILLET Catherine		X	
PINSAULT Nicolas	X		
SEIDELIN Signe	X		
VANIER Léo	Arrivée 15h	X	DUMESTRE-PERARD Chantal
VAUFREYDAZ Dominique			
Collège B : Autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés			
Élu·e	Présent·e	Excusé·e	Procuration à
BOURREL Romain	X		
BRETON Jean	X		
CARNEL Jean-Stéphane	X		
CASTEBRUNET Hélène	X		
DEPAU Giovanni		X	DEPRET Christian
DEPRET Christian	X		
DE ROSNY Eve	X		
MACLEAN Catriona		X	CHAACHOUA Hamid
MARTINEZ MARCOUX Marie-José		X	PINSAULT Nicolas

Collège C : Personnels ingénieurs, administratifs, techniques et des bibliothèques

Élu·e	Présent·e	Excusé·e	Procuration à
BOUCHEZ-CHEVALIER Valérie		X	BRETON Jean
CHALON Nathalie		X	DE ROSNY Eve
GIROUD Séverine	X		
LEMASSON Germain	X		
RACKI Valérie	X		
VALARCHER Olivier		X	RACKI Valérie

Personnalités extérieures

Élu·e titulaire (T) / Élu·e suppléant·e (S)	Présent·e	Excusé·e	Procuration à
MOCELLIN Raphaël (T)			
BAILE Henri (S)		X	BOURREL Romain
NEVES Manuel (T)		X	
En attente d'un suppléant			
HAMDI-SEBASTIANIS Myriam		X	CROSS Benjamin
CHEMINAUD Sandrine	X		

Collège D : Étudiants			
Élu·e titulaire (T) / Élu·e suppléant·e (S)	Présent·e	Excusé·e	Procuration à
DUMON Astrid (T)	X		
RIAUX Lisa (S)			
HENNEQUIN Jean Richard Claus (T)		X	BERIO Clémence
SAFFER Thomas (S)			
QUELIN Léa (T)	X		
FLORENTIN Wilson (S)			
COPIN Nicolas (T)	X		
PALIARD Marie (S)			
RICHARD Louison (T)		X	WARIN Malo
LIEGEOIS Estéban (S)			
RAMBAUD Sarah (T)	X		
PORTE Marie-Lou (S)			
METRAL Charles (T)	X		
SOEHNLEN Gabriel (S)			
MOREAU Ulysse (T)			
CROTTA Thaïs (S)			
PETRON Emma (T)			
BOUSSIT Etienne (S)			

Collège D : Étudiants (suite)

Élu·e titulaire (T) / Élu·e suppléant·e (S)	Présent·e	Excusé·e	Procuration à
GUIDETTI Malo (T)	X		
PRICOT Basile (S)			
BERIO Clémence (T)	X		
GINESTET Cassie (S)			
WARIN Malo (T)	X		
PICCARRETA Tom (S)			
GEIBEN Héloïse (T)		X	DI IORIO Énée
PEREZ Marie (S)			
LEUILLIER Adrien (T)	X		
VILLAND JACQUET Aurore (S)			
SAUZEAU Antoine (T)		X	COPIN Nicolas
MOULIN Loane (S)			
DANIEL Maeva (T)	X		
LE GAL Antoine (S)			
DECHENAUD Émile (T)		X	DANIEL Maeva
SAILLARD Tina (S)			
VIRICEL Élise (T)			
DI IORIO Énée (S)	X		

Invités permanents			
Invité·e	Fonction	Présent·e	Excusé·e
David DECHENAUD	Vice-président Formation	X	
Marc ODDON	Vice-président Formation tout au long de la vie et apprentissage	X	
Isabella ZIN TOMASINO	Membre de la vice-présidence (Grenoble INP – UGA)	X	
Aurélien DIASPARRA	Membre de la vice-présidence (ENSAG – UGA)	X	
Hedwig MESSANA	Membre de la vice-présidence (IEPG – UGA)		
Florian BARRIERE	Membre de la vice-présidence (H3S – UGA)		
Lionel FILIPPI	Membre de la vice-présidence (EUT– UGA)		
Emmanuel PEYRE	Membre de la vice-présidence (Faculté des sciences - UGA)		
Maud VALLENARI	Directrice Générale Déléguée Formation	X	
Marianne DE LAMBERTERIE	Directrice Générale Déléguée Adjointe Formation		
Anne ALMERAS ou son adjointe	Directrice de la DEFI	X	
Séverine ROYER ou son adjointe	Directrice de la DOIP		
Hélène PEYRACHON ou son adjointe	Directrice de la DFCA	X	
Fabrice MENARD	Directeur de la DAPI		
Morgane CHAMOND	Responsable service des moyens DRTP		
En attente ou son représentant	Directeur/trice du CROUS		

Destinataires des convocations pour information			
Invité·e	Fonction	Présent·e	Excusé·e
Yassine LAKHNECH	Président de l'UGA		
Anne-Catherine FAVRE	Vice-présidente du Conseil d'administration		
Philippe ROUX	Vice-président Recherche		
Carole TENOT	Agent comptable		
DGS ou son représentant	Directrice générale des services ou son représentant	En cours de renouvellement	

Invités Ponctuels			
Invité·e	Fonction	Présent·e	Excusé·e
Mircea POLOSAN	Vice-président Politique hospitalo-universitaire et relation territoriale en santé	X	
Catherine CARRAS	Directrice du CUEF	X	
Eve TERREIN	DAC CUEF	X	
Cornelia Michaëla SMEREA	Enseignante d'éducation physique et sportive - SUAPS	X	



Secrétariat d'instance			
Invité·e	Fonction	Présent·e	Excusé·e
Carole BOYER MORIN	Assistante à la Direction Générale Déléguée Formation	X	
Vanessa LORENT	Assistante à la Direction Générale Déléguée Formation	X	



Demande d'inscription de motions à l'ordre du jour

La séance a été interrompue par l'irruption de représentants étudiants et syndicaux qui exigeaient l'ajout d'office de trois motions à l'ordre du jour. Suite à un échange avec la présidence du CAc, il a été rappelé que l'inscription d'une motion à l'ordre du jour de l'instance requiert un vote majoritaire des membres élus de la Commission Formation et Vie Universitaire (CFVU).

**Des motions sont présentées à l'ordre du jour lors de cette séance ; les délibérations sont faites à main levée.
Les autres délibérations se font à l'aide de boîtiers de vote électroniques lors de cette séance.**

ORDRE DU JOUR

1. **Point additionnel : demande d'inscription de motions**
2. **Informations du Vice-président Formation**
3. **Approbation des tarifs des droits spécifiques en formation initiale et des frais de formation en formation continue, de l'offre de formation non accréditée**
4. **Avis concernant les tarifs des droits spécifiques en formation initiale et les frais de formation en formation continue, de l'offre de formation accréditée**
5. **Présentation de la démarche d'autoévaluation des formations**
6. **Approbation des relevés de décisions des séances de la CFVU du 19 septembre et du 28 novembre 2024**
7. **Avis concernant le calendrier pédagogique et les bornes universitaires 2025-2026**
8. **Présentation de la Commission pédagogique et désignation de ses membres : 8 enseignants et enseignants-chercheurs élus (2 de chacun des quatre grands secteurs disciplinaires), 4 étudiants titulaires et 4 étudiants suppléants élus**
9. **Désignation d'un élu enseignant ou enseignant-chercheur pour siéger à la commission d'exonération**
10. **Présentation du conseil des sports du SUAPS et désignation de 4 étudiant(e)s titulaires et 4 étudiant(e)s suppléants élus**
11. **Présentation du conseil de perfectionnement de l'apprentissage et désignation d'un élu des personnels titulaire et 1 suppléant, 1 étudiant(e) titulaire et 1 étudiant(e) suppléant**
12. **Présentation du comité éditorial d'UGA Éditions et désignation de 2 élus enseignants ou enseignants-chercheurs pour siéger au comité éditorial d'UGA Éditions**

Nicolas PINSAULT : concernant la demande de mise au vote à l'ordre du jour plusieurs motions, je n'ai pas compris quelle était la troisième ?

Malon WARIN : c'est une motion qui porte sur les formations à la transition écologique. Un groupe de travail avait planifié une formation de qualité, avec un encadrement d'un enseignant pour 50 étudiants. Cependant, on a appris qu'un comité de pilotage a modifié ces recommandations, proposant désormais un encadrement beaucoup plus faible, d'un enseignant pour 200 à 500 étudiants. De mon point de vue, cette réduction met sérieusement en péril la qualité de cette formation, qui devrait pourtant être la meilleure possible étant donné l'importance cruciale de la transition écologique.

David DECHENAUD : ce que vous dites n'est pas exact. Dans le point d'information, j'avais prévu de vous en parler, notamment sur la question des congés menstruels, je pourrais y revenir par la suite.

1. **Point additionnel : demande d'inscription de motions**
2. **Informations du Vice-président Formation**
3. **Approbation des tarifs des droits spécifiques en formation initiale et des frais de formation en formation continue, de l'offre de formation non accréditée**
4. **Avis concernant les tarifs des droits spécifiques en formation initiale et les frais de formation en formation continue, de l'offre de formation accréditée**
5. **Présentation de la démarche d'autoévaluation des formations**
6. **Approbation des relevés de décisions des séances de la CFVU du 19 septembre et du 28 novembre 2024**
7. **Avis concernant le calendrier pédagogique et les bornes universitaires 2025-2026**
8. **Présentation de la Commission pédagogique et désignation de ses membres : 8 enseignants et enseignants-chercheurs élus (2 de chacun des quatre grands secteurs disciplinaires), 4 étudiants titulaires et 4 étudiants suppléants élus**
9. **Désignation d'un élu enseignant ou enseignant-chercheur pour siéger à la commission d'exonération**
10. **Présentation du conseil des sports du SUAPS et désignation de 4 étudiant(e)s titulaires et 4 étudiant(e)s suppléants élus**
11. **Présentation du conseil de perfectionnement de l'apprentissage et désignation d'un élu des personnels titulaire et 1 suppléant, 1 étudiant(e) titulaire et 1 étudiant(e) suppléant**
12. **Présentation du comité éditorial d'UGA Éditions et désignation de 2 élus enseignants ou enseignants-chercheurs pour siéger au comité éditorial d'UGA Éditions**



Point d'avancement de la préparation de la Formation de socle commun TEDS

Janvier 2025

Contexte de déploiement de la Formation TEDS à l'UGA

Choix d'une **démarche ambitieuse sur le fond et dans le délai de mise en œuvre**, grâce à la dynamique déjà existante dans notre établissement :

- Choix de privilégier un enseignement du socle commun sur les **ambitions hautes de la note de cadrage** : enseignement d'environ 30h, valorisation par des ECTS ; cible de 7000 étudiants de L2
- Choix de **ne pas externaliser l'enseignement**, et de s'appuyer sur nos forces vives en formation et en recherche.
- Choix de ne pas faire de distanciel intégral à la différence d'autres universités de taille comparable à l'UGA. Une partie présentielle importante s'efforçant d'avoir le nombre d'étudiants par groupe le plus limité possible en fonction de leur nombre réel et de l'équipe pédagogique (probablement + de 20 intervenants).
- Objectif d'ouverture de la formation au **2nd semestre 2025-26**. Ce semestre constituera un test visant à déterminer la pertinence du dispositif de formation TEDS retenu et notre capacité à former massivement un nombre d'étudiants qui pourra être une cible intermédiaire, avant le déploiement de la formation TEDS sur l'ensemble des étudiants concernés en 2026-27.
- La Formation TEDS pourra être suivie par les étudiant.es de toutes les composantes de l'UGA, **chaque composante conservant toutefois la possibilité de porter son propre enseignement** sur le socle commun TEDS, répondant à la note de cadrage ministérielle (cas de Science Po-UGA, Grenoble INP-UGA, l'EUT-d'autres ?)

Calendrier de montage de l'enseignement du socle commun TEDS

Rentrée 2024

Mise en place
du GT TEDS

Hiver > Printemps 2025

- Discussions en CDC sur la valorisation de l'enseignement
- Mise en place de l'équipe pédagogique
- Montage de l'enseignement TEDS (supports pédagogiques)
- Montage de la formation des formateurs

Janvier 2026

Premier déploiement
de l'enseignement
socle commun TEDS

2024

2025

Automne 2024 > hiver 2024-2025

- Travail du GT TEDS : établissement du format de l'enseignement du socle commun TEDS / propositions relatives à la formation des formateurs
- Validation des recommandations du GT TEDS par un Comité de pilotage, au regard des préconisations du MESR et des contraintes de l'UGA – 27 février 2025

Juin-juillet 2025

- Présentation en CFVU
- Intégration dans les maquettes par les CSPM pour les UFR pilotes

Eté > automne 2025

- Formation des formateurs
- Préparation des cours par les enseignants

Composition du GT TEDS

- des E. et E.-C. intéressés ayant manifesté leur intérêt (réponse à AMI), en équilibrant les compétences académiques requises, notamment STS/SHS
- des E. et E.-C. actuellement en responsabilité sur des formations en lien avec les sujets TEDS, proposés par les directeurs de composantes

G. Debizet : Phitem, PACTE

S. Duché : IUGA, PACTE

C. Ginoux : STAPS, SENS

P. Hily-Blant : Phitem, IPAG

S. Leroux : IUGA

F. Pompanon : Chimie-bio, LECA

L. Riou : Santé, INSERM

T. Vischel : Phitem, IGE

D. Voisin : IGE

- des représentants des étudiants (C. Pagiras, élue étudiante CFVU, ENSAG / E. Déchenaud, élu étudiant CFVU, EUT)
- des personnels de la DAPI (F. Ménard / L. Metz)
- une représentante de l'UVED (Ch. Boyer)

Demande d'inscription de motion à l'ordre du jour

La liste « *Pour une fac écolo et solidaire* » souhaite ajouter à l'ordre du jour l'examen et le vote des motions suivantes :

1. Motion relative à la prise de position de la CFVU concernant la Transition Écologique pour un Développement Soutenable (TEDS).

La présente motion vise à ce que la Commission de la formation et de la vie universitaire délibère et adopte une position formelle concernant l'intégration et la promotion de la Transition Écologique pour un Développement Soutenable au sein des activités relevant de sa compétence.

- Délibérations -

Demande d'inscription à l'ordre du jour du vote de motions proposée par la liste « *Pour une fac écolo et solidaire* »

Considérant la demande d'inscription à l'ordre du jour du vote d'une motion proposée par la liste « *Pour une fac écolo et solidaire* ».

Il est proposé de mettre aux voix la demande de motion concernant la Transition Écologique pour un Développement Soutenable (TEDS).

Les membres présents ont procédé au vote à main levée.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	28
Membres représentés	15
Nombre de votants	43
Voix favorables	10
Voix défavorables	24
Abstentions ou refus de prendre part au vote	9

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire rejette, à plus d'un quart de ses membres présents et représentés, la demande d'inscription à l'ordre du jour la motion proposée par la liste « *Pour une fac écolo et solidaire* ».

Informations du Vice-président Formation

- Justification des absences des étudiants pour les cours à assiduité obligatoire

Ambition de revoir les dispositions relatives aux absences notamment liées aux « congés gynécologiques » ainsi que présenté dans le programme politique de l'équipe présidentielle.

Importance d'une approche :

- qui dépasse le seul congé menstruel
- qui tienne compte des règles nouvellement mises en place en 2024, qui permet des absences non justifiées à $\frac{1}{4}$ des séances obligatoires afin de constituer une réelle avancée
- qui s'inscrive dans le PAE de manière cohérente et ambitieuse sur les droits en matière de santé pour les étudiantes et étudiants. Le PAE est préparé en vue du CA du 4 juillet

➔ présentation par Sophie Louargant, VP égalité, parité, non-discrimination à la CFVU du mois de juin.

Remarque : Les chartes emportant un statut de l' élu, étudiant et personnel, étant des annexes au RI de l'UGA, elles relèvent de la compétence du CA et seront prochainement soumises à modifications.

Informations du Vice-président Formation

- Rythmes universitaires

Un GT est en cours, à la demande du Président, et fera des propositions relative au rythme des journées, semaines et années universitaires

- Problématique des titres de séjours pour les étudiants et chercheurs étrangers

Sarah RAMBAUD : quelles sont les personnes qui font partie de ce groupe de travail ? En effet, les autres élus étudiants n'ont pas reçu d'invitation par mail à cette commission, ce qui pose question.

David DECHENAUD : je ne peux pas vous répondre parce que c'est une présentation qui pourrait être faite par Sophie LOUARGANT et comme elle n'est pas invitée aujourd'hui, je lui demanderai la prochaine fois qu'elle présente le processus et la méthode de travail qui a été conduite durant 12 mois pour aboutir à la préparation du PAE. Donc ça, je lui demanderai de venir avec, y compris une présentation de cet aspect-là.

Maëva DANIEL : on regrette de ne pas avoir été invité au GT, je ne vois pas cela comme une contradiction. Certes, on aurait pu aborder d'autres sujets, mais pour moi, la question des congés menstruels est urgente et doit être effective dès la rentrée prochaine. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : 60% des 18-24 ans souffrent de douleurs menstruelles, dont 18% de douleurs sévères. 43% des étudiants ont déjà manqué des cours à cause de ces douleurs, et 37% estiment que leurs douleurs ont été sous-estimées. De plus, 34% n'osent pas signaler leur incapacité à travailler pour cette raison, et 68% des étudiants ne consultent pas de médecin pendant leurs études. C'est pourquoi on demande à la CFVU de voter la mise en place de congés menstruels sans certificat médical ni limite de jours dès la rentrée 2025. Cela simplifierait les absences pour toutes les personnes menstruées. Je pense sincèrement que cette demande n'est pas incompatible avec le groupe de travail ; la CFVU pourrait très bien voter cela aujourd'hui.

Serge SLAMA : quand j'ai rencontré les élus étudiants et que cette question a été soulevée, ma démarche a été d'en parler à David pour connaître le dispositif prévu. Comme il y a déjà un groupe de travail programmé sur ce sujet, je pense qu'il faut lui laisser le temps de travailler. Sinon, à quoi bon créer ces groupes ? Nous attendons donc

les résultats de ce groupe pour aborder la question de manière plus globale, car comme tu l'as justement souligné, cela ne concerne pas uniquement les problèmes menstruels. L'idée est que la VP Égalité, qui a travaillé sur ce sujet au sein du groupe, vienne nous présenter l'ensemble de la thématique et les solutions envisagées. Notre objectif est le même que le vôtre, c'est-à-dire pouvoir modifier à temps les règlements en matière d'absence.

Demande d'inscription de motion à l'ordre du jour

La liste « *Pour une fac écolo et solidaire* » souhaite ajouter à l'ordre du jour l'examen et le vote des motions suivantes :

2. Motion relative à l'instauration de congés menstruels.

La présente motion a pour objet de soumettre à la délibération de la CFVU une proposition visant à établir un dispositif de congés menstruels au bénéfice des étudiantes et personnels de l'université, dans le respect des cadres légaux et réglementaires applicables.

- Délibérations -

Demande d'inscription à l'ordre du jour du vote de motions proposée par la liste « *Pour une fac écolo et solidaire* »

Considérant la demande d'inscription à l'ordre du jour du vote d'une motion proposée par la liste « Pour une fac écolo et solidaire ».

Il est proposé de mettre aux voix la demande de motion concernant les congés menstruels.

Les membres présents ont procédé au vote à main levée.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	27
Membres représentés	15
Nombre de votants	42
Voix favorables	19
Voix défavorables	19
Abstentions ou refus de prendre part au vote	4

Les voix des membres présents et représentés de la commission de la formation et de la vie universitaire sont partagées. Et conformément aux dispositions de l'article 46, du Décret n° 2023-1034 du 8 novembre 2023 pérennisant les statuts de l'UGA, la commission, après en avoir délibéré, rejette la demande d'inscription à l'ordre du jour la motion proposée par la liste « Pour une fac écolo et solidaire » par la voix prépondérante du Président de séance.

Demande d'inscription de motion à l'ordre du jour

La liste « *Pour une fac écolo et solidaire* » souhaite ajouter à l'ordre du jour l'examen et le vote des motions suivantes :

3. Motion relative aux incidences des coupes budgétaires nationales sur les activités de formation des universités.

- Délibérations -

Demande d'inscription à l'ordre du jour du vote de la motion proposée par la liste « *Pour une fac écolo et solidaire* »

Considérant la demande d'inscription à l'ordre du jour du vote d'une motion proposée par la liste « *Pour une fac écolo et solidaire* ».

Il est proposé de soumettre cette demande d'inscription du vote d'une motion proposée par la liste « Pour une fac écolo et solidaire ».

Les membres présents ont procédé au vote à main levée.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	27
Membres représentés	14
Nombre de votants	41
Voix favorables	21
Voix défavorables	15
Abstentions ou refus de prendre part au vote	5

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve, à plus d'un quart de ses membres présents et représentés, la demande d'inscription à l'ordre du jour du vote de la motion proposée par la liste « *Pour une fac écolo et solidaire* ».

Point additionnel

Projet de motion de la liste « Pour une université écolo et solidaire », relative aux incidences des coupes budgétaires nationales sur les activités de formation des universités.

Signe SEIDELIN : pour moi, ce sont vraiment deux choses distinctes : les coupes budgétaires et la suppression de places. Je ne pense pas qu'on puisse les aborder de la même manière. Si l'on réduit le budget, tout le monde en subira les conséquences, que ce soient les enseignants ou les étudiants. Or, j'ai l'impression que les étudiants manifestent comme si ce n'était pas eux qui allaient en payer le prix. Je ne vois pas comment cela pourrait être autrement, tout le monde va être touché. Pour moi, le véritable problème, ce sont ces coupes budgétaires. J'ai du mal à soutenir une motion qui se concentre uniquement sur les étudiants, même si je suis d'accord qu'ils ne devraient pas être les seuls à payer.

Malo GUIDETTI : la motion que nous avons proposée est une alerte importante. Pour nous, elle a une vraie valeur. En fait, je vois un lien fort entre les coupes budgétaires et leurs conséquences. La manière dont on s'y oppose est cruciale. Quand je dis que je ne veux pas que les étudiants paient, cela inclut aussi le personnel. En tant qu' élu représentant les étudiants, je défends l'idée que ni les étudiants ni le personnel ne devraient subir les conséquences de ces coupes budgétaires. Ce que je demande, c'est que la CFVU se positionne clairement pour dire que ce n'est ni aux étudiants ni au personnel de payer ces coupes.

Signe SEIDELIN : j'ai l'impression que cela revient toujours à être contre les coupes budgétaires. Est-ce que ça a vraiment un sens de se positionner pour ou contre ? Et par conséquent, est-ce que ça a un sens de s'opposer spécifiquement à ce que certains aspects soient impactés ? Le fond du problème, ce sont ces coupes budgétaires, selon moi.

Malo GUIDETTI : je comprends qu'on évoque les coupes budgétaires de l'UGA, qui seront discutées en CA. Cependant, je pense que la CFVU a tout à fait sa place pour donner son avis et alerter sur les conséquences dramatiques de ces coûts. Il ne faut surtout pas les encourager, et même si la décision finale reviendra au CA, notre position en tant qu'élus CFVU est essentielle.

Eve DE ROSNY : je ne vois pas comment on peut maintenir les capacités d'accueil, la qualité de l'enseignement et éviter de surcharger les enseignants-chercheurs en même temps. Dans tous les cas, quelqu'un va devoir en payer le prix, et ce sera probablement les enseignants-chercheurs ou les étudiants, par exemple en développant le tout distanciel. Y a-t-il une possibilité de cibler les dépenses ? L'université a un budget global, mais peut-on le prioriser davantage vers la formation ? Existe-t-il des marges de manœuvre financières pour limiter l'impact sur la formation ?

David DECHENAUD : je dirais que ça rejoint ce que disait le président de CAC tout à l'heure, la compétence financière étant au Conseil d'Administration. En tant que VP Formation, je n'ai pas la vue d'ensemble des missions entrecroisées de l'université. Seule une stratégie globale de l'établissement permettrait de discuter et de se positionner sur ces sujets complexes. À notre niveau, ça rend très difficile ce type de discussion.

- Délibérations -

Approbation de la motion proposée par la liste « *Pour une fac écolo et solidaire* »

Considérant le texte de la motion, proposée par la liste « *Pour une fac écolo et solidaire* » :

« Les Universités françaises font face à une coupe budgétaire sans précédent d'un milliard d'euros, mettant en péril leur fonctionnement et leur mission d'éducation pour toutes et tous.

Face à cette situation alarmante, il est impératif que l'Université Grenoble Alpes s'engage à garantir à tous les étudiants et toutes les étudiantes un accès à un enseignement public inclusif et de qualité bénéficiant d'un taux d'encadrement suffisant. Ces baisses ne doivent pas contribuer à dégrader les conditions de travail des personnels de l'Université.

Réunie le 27 février 2025, la CFVU du Conseil académique estime que les capacités d'accueil en licence et en master ne doivent pas être baissées du seul fait des restrictions budgétaires imposées.

L'Université doit rester un service public accessible à toutes et à tous, sans discrimination. »

Il est proposé de mettre aux voix la demande de motion relative aux incidences des coupes budgétaires nationales sur les activités de formation des universités.

Les membres présents ont procédé au vote à main levée.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	27
Membres représentés	14
Nombre de votants	41
Voix favorables	39
Voix défavorable	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	2

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve, à plus d'un quart de ses membres présents et représentés, l'inscription à l'ordre du jour le vote de la motion proposée par la liste « *Pour une fac écolo et solidaire* ».

1. **Point additionnel : demande d'inscription de motions**
2. **Informations du Vice-président Formation**
3. **Approbation des tarifs des droits spécifiques en formation initiale et des frais de formation en formation continue, de l'offre de formation non accréditée**
4. **Avis concernant les tarifs des droits spécifiques en formation initiale et les frais de formation en formation continue, de l'offre de formation accréditée**
5. **Présentation de la démarche d'autoévaluation des formations**
6. **Approbation des relevés de décisions des séances de la CFVU du 19 septembre et du 28 novembre 2024**
7. **Avis concernant le calendrier pédagogique et les bornes universitaires 2025-2026**
8. **Présentation de la Commission pédagogique et désignation de ses membres : 8 enseignants et enseignants-chercheurs élus (2 de chacun des quatre grands secteurs disciplinaires), 4 étudiants titulaires et 4 étudiants suppléants élus**
9. **Désignation d'un élu enseignant ou enseignant-chercheur pour siéger à la commission d'exonération**
10. **Présentation du conseil des sports du SUAPS et désignation de 4 étudiant(e)s titulaires et 4 étudiant(e)s suppléants élus**
11. **Présentation du conseil de perfectionnement de l'apprentissage et désignation d'un élu des personnels titulaire et 1 suppléant, 1 étudiant(e) titulaire et 1 étudiant(e) suppléant**
12. **Présentation du comité éditorial d'UGA Éditions et désignation de 2 élus enseignants ou enseignants-chercheurs pour siéger au comité éditorial d'UGA Éditions**

Autorité compétente

➤ **Tarifs ODF Accréditée :**

- ✓ En référence à la délibération du Conseil d'Administration du 23 janvier 2020,
 - ☐ les droits spécifiques appliqués au public en Formation Initiale
 - ☐ les frais de formation appliqués au public en Formation Continue
 - ☐ **Sont soumis à l'avis de la CFVU et ensuite arrêtées par le Président de l'UGA, par délégation de pouvoir du CA**

➤ **Tarifs ODF Non Accréditée :**

- ✓ En référence au décret du 8 novembre 2023, l'article 50 précise la compétence de la CFVU :
 - ☐ « hors établissements composantes, **la CFVU fixe les droits d'inscription pour les diplômes d'établissement** ainsi que les tarifs des certifications individuelles »

Principe de présentation des annexes tarifaires

- 1 tableau présentant les tarifs de l'Offre de Formation Accréditée : publics FI et FC
- 1 tableau présentant les tarifs de l'Offre Non Accréditée : publics FI et FC
- 1 tableau pour les tarifs des formations proposées par le CUEF: publics FI et FC
- 1 tableau pour les tarifs des formations proposées par le SDL : publics FI et FC

- Ces tarifs sont présentés, qu'ils soient inchangés ou modifiés
 - ✓ *Seuls les tarifs ci-dessous feront l'objet d'un vote :*
 - ❖ En **vert**, les créations de formation prévues à la rentrée 2025-2026
 - ❖ En **bleu**, les modifications (à la hausse et à la baisse)

Rappel - Offre de Formation Accréditée : Droits spécifiques

Services associés à la Coopération Internationale



Sont définis dans le cadre des missions de coopération internationale dévolues aux établissements publics d'enseignement supérieur
(art D 719-181 à D 719-184 du Code de l'éducation)



Possibilité aux EPSCP de proposer
des droits spécifiques

Services associés à la Formation



Possibilité pour les EPSCP d'offrir aux usagers des services complémentaires
Possibilité conditionnée : ils doivent être facultatifs, identifiés et perçus en échange de prestations rendues aux usagers
(art L. 719-4 du code de l'éducation + jurisprudence)



A l'UGA, il s'agit des formations (modalités EAD et hybrides (EAD/présentiel) hors coopération internationale, rémunérant les frais supplémentaires engendrés par la mise en œuvre de ces modalités.

*NB : ODF Accréditée : Droits d'inscription sont définis annuellement par arrêtés ministériels
(Loi 24/05/1951 – Arrêté du 19/04/2019)*

Politique d'exonération : Offre de Formation Accréditée, des droits d'inscription nationaux – publics FI

Publics exonérés de droit (Cadre national)

- Etudiants boursiers (CROUS, Gouvernement Français, « Bienvenue en France »)
- Etudiants pupilles de la nation

Publics exonérés de droit (UGA hors composantes académiques)

- Etudiants demandeurs d'asile ou réfugiés
- Etudiants boursiers IDEX
- Etudiants en situation de handicap avec une carte d'invalidité supérieure ou égale à 80%
- Etudiants CPGE (cube/pupilles de l'Air)

Publics exonérés instruits en Commission d'exonération

- Tout étudiant inscrit sur un diplôme ODF A et en situation de précarité financière

Publics extra-communautaires

- Etudiant extra-communautaire assujetti aux droits différenciés peut déposer une demande d'exonération simplifiée et bénéficie d'une exonération sans passage en commission

Rappel : Offre de Formation Non Accréditée

- **Principe :**
 - Article L613-2 prévoit que les établissements peuvent aussi organiser, sous leur responsabilité, des formations conduisant à des diplômes qui leur sont propres »
 - Les établissements sont libres d'organiser l'accès à leurs DU comme ils l'entendent
 - Non financement de l'Etat sur l'offre de formation proposée par l'Etablissement
- **Condition :** soutenabilité financière de l'offre de formation – élaboration du tarif en fonction du coût de la formation (enseignement, modalité pédagogique)

Politique d'exonération : Offre de Formation Accréditée et Non Accréditée des frais de formation - Publics FC

Publics exonérés de
droit

(UGA hors
composantes
académiques)

- Délibération CA 26/06/2020
- Hors contrat pro
- Agents de l'UGA
- Prise en charge par un organisme public : exonération de 50%

Publics exonérés
instruits en

Commission
d'exonération

- Délibération CA 26/06/2020
- Sous condition de ressources
- Statut particuliers (réfugiés, demandeurs d'asile)
- Possible instruction en composantes

Secteur santé Pôle Formation continue





La Formation Continue en Santé

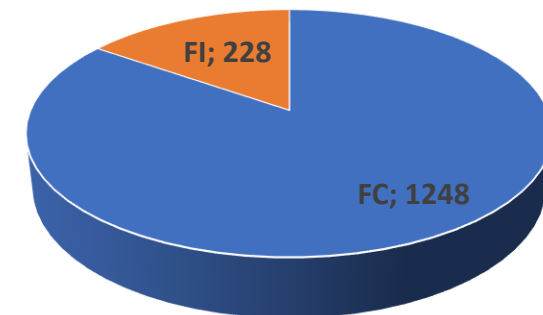
- **88 formations ouvertes** (DU/ DIU/ Capacités/ Formations courtes):
 - **73 formations en Médecine**
 - **15 formations en Pharmacie**
 - 23 Diplômes Universitaires (DU)
 - 55 Diplômes Interuniversitaires (DIU)
 - 10 Formations Courtes (FC)

- **1476** stagiaires inscrits médecine & pharmacie

- Tarif différencié FI/FC

Lien catalogue de formation:
<https://secteur-sante.univ-grenoble-alpes.fr/formation/formation-continue-166789.kjsp>

Statut Inscrits 2023/2024



■ FC ■ FI

Objectifs de la formation continue en Secteur Santé – DU et DIU:

- **Actualiser les connaissances**
- **Perfectionner les pratiques professionnelles**
- **Acquérir de nouvelles compétences**
- **Explorer des domaines complémentaires et de nouvelles perspectives professionnelles.**
- **Apporter une spécialisation professionnelle en complément d'une formation initiale ou d'un parcours professionnel (DU de médecine)**
- **Répondre aux exigences Qualiopi**
 - essentiel pour garantir la qualité de la formation et l'éligibilité aux financements publics.

Les points forts :

- **Diversité des formations** : réparties en DU, DIU, formations courtes, permettant de répondre à une variété de besoins dans différents domaines de la santé.
- **Flexibilité des formats** (présentiel, distanciel, hybride) : point qualitatif important de notre catalogue de formation
- **Adéquation avec les besoins professionnels** : les formations sont constamment mises à jour pour répondre aux besoins des professionnels de santé, à la fois en termes de **contenu** et de **méthodes pédagogiques innovantes** (par exemple, pratiques basées sur des études de cas, simulations, etc.).
- **Enquête de satisfaction envoyée à l'issue de chaque formation et retour des partenaires**

L'évaluation des **retours des institutions partenaires**, telles que les hôpitaux, les cliniques ou les associations professionnelles, est analysée pour comprendre l'adéquation des formations avec les besoins du terrain.

Des DU/DIU accessibles en formation initiale

Réponse aux besoins du terrain

Certains DU/DIU abordent des thématiques très ciblées (i.e. les troubles des spectres de l'autisme, l'oncologie, l'obésité ou les soins palliatifs), et leur ouverture à des étudiants en formation initiale peut répondre à un besoin croissant de formation dans des domaines précis et en forte demande, ou en réponse à des pénuries de compétences dans certains secteurs de la santé.

L'enseignement du DES de certaines professions médicales ne permettent pas un approfondissement suffisant des connaissances d'où le besoin de les approfondir via la formation continue, en fonction du parcours de formation envisagé.

Spécialisation précoce : réponse à un besoin de formation pointue dès le début des études.

Ouverture de l'offre de formation : Diversifie les parcours et renforce la polyvalence des futurs professionnels de santé.

Réponse aux besoins spécifiques : Certaines formations répondent à des demandes de compétences spécifiques dès les premières années d'étude.

Adaptation aux évolutions du secteur : la formation précoce est nécessaire pour préparer les étudiants à la complexification du domaine de la santé et aux défis professionnels futurs.

Impact de l'allongement récent des DES sur l'inscription aux DU/DIU

Modification des priorités du public FI avec réduction potentielle du rapport FI/FC

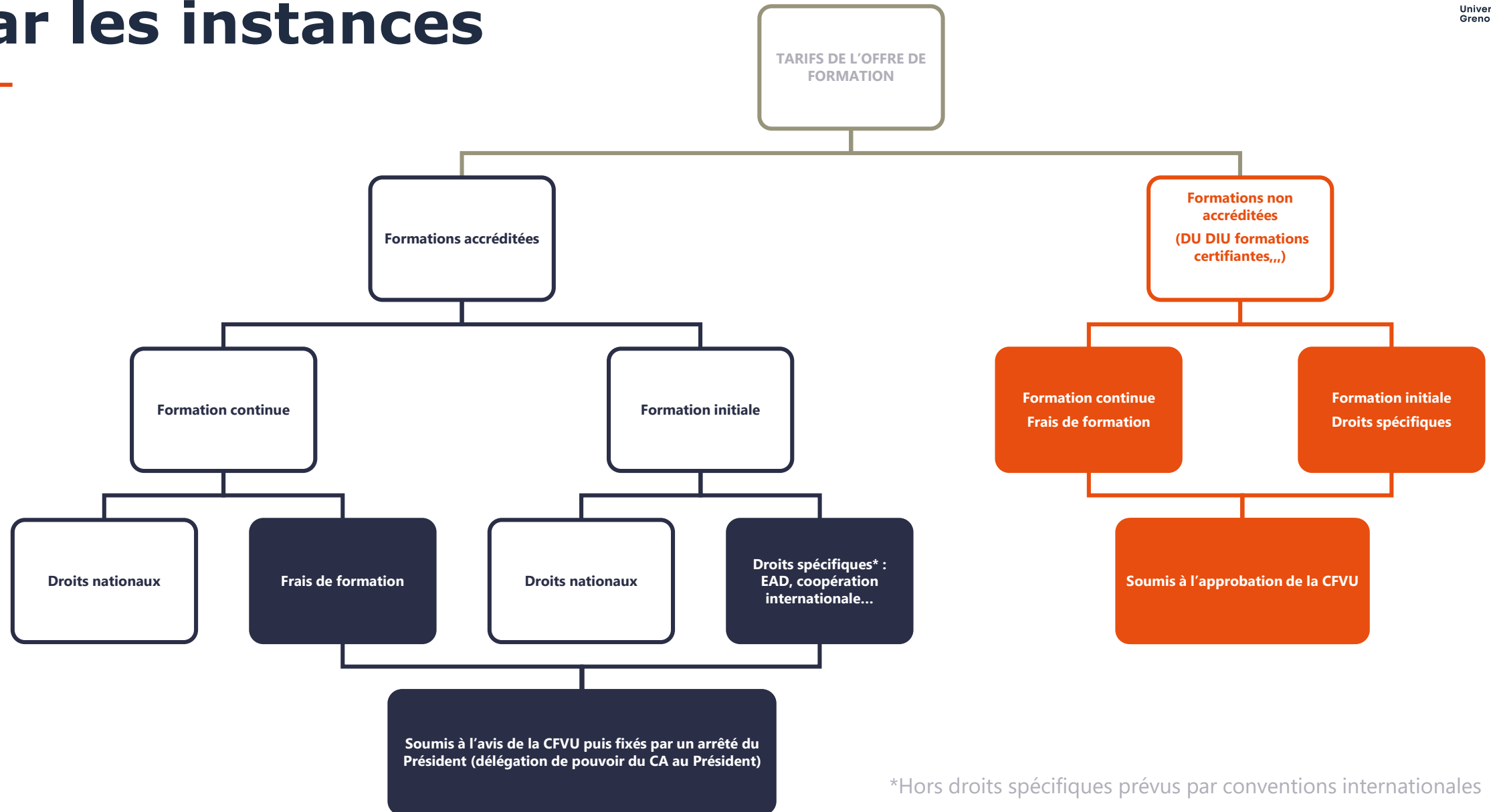
Adaptation des formations : redéfinition potentielle des DU/DIU pour être plus flexibles et accessibles après la fin du DES (i.e. format à distance et en modules de connaissances/compétences)

En résumé, l'allongement des DES pourrait réduire la demande du public FI pour des DU/DIU, mais opportunité pour la création de formations plus flexibles pour les professionnels en exercice.

Les projections pour la formation continue dans le secteur santé, en lien avec le CMA (Compétences et Métiers d'Avenir)

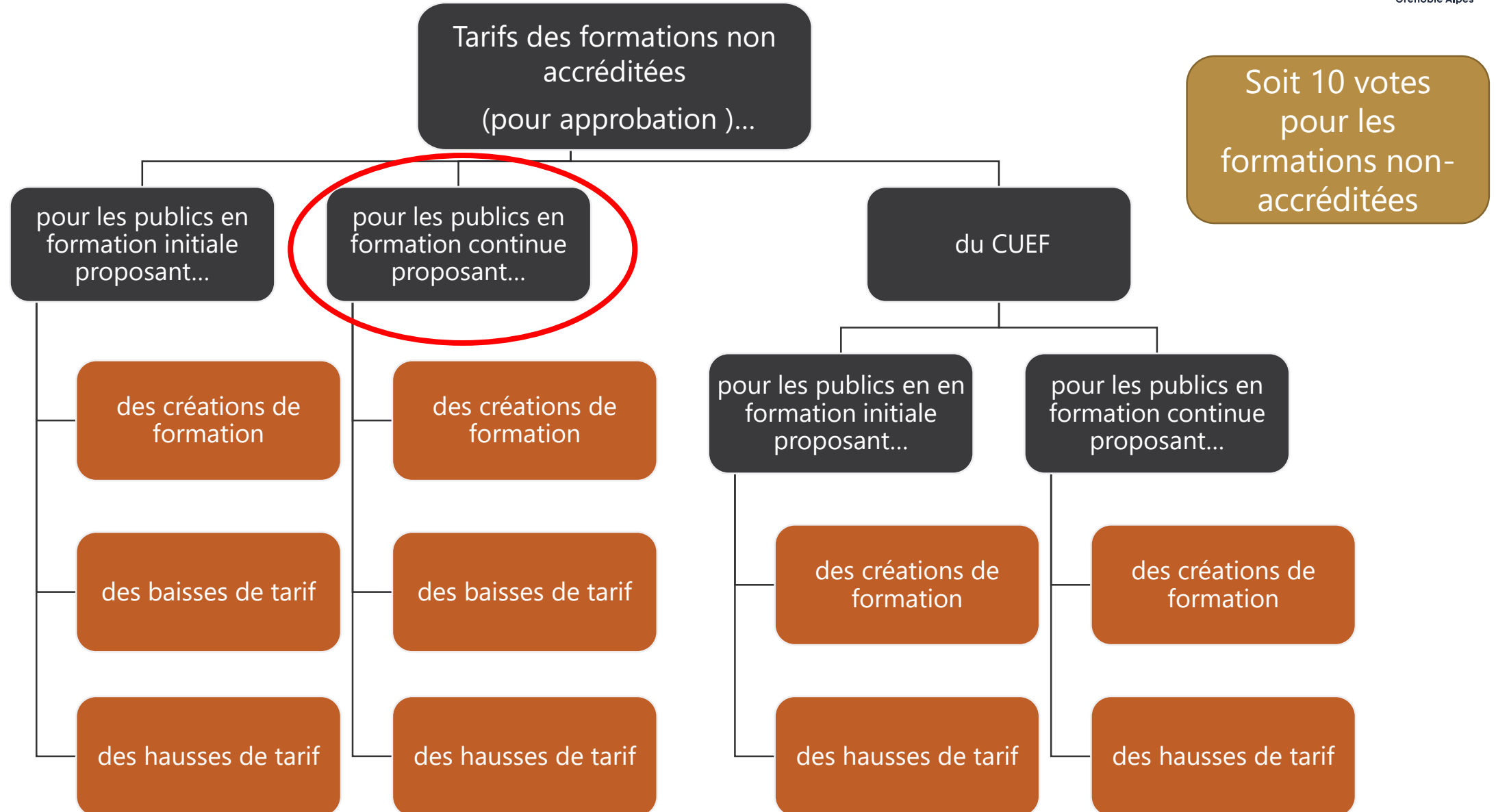
- Inscription dans une dynamique de réponse aux défis technologiques, démographiques et organisationnels, avec un focus sur l'acquisition de compétences spécialisées et transversales liées aux métiers d'avenir.
- ✓ Digitalisation et innovation technologique : intégration des compétences liées à l'intelligence artificielle, la télémédecine, et la gestion des données de santé, en réponse à la numérisation croissante du secteur.
- ✓ Soins personnalisés : formation aux nouvelles pratiques de médecine personnalisée, incluant des compétences en génétique, biotechnologies, et suivi individualisé des patients.
- ✓ Compétences transversales : La collaboration interprofessionnelle et les compétences en gestion de crise (notamment en santé publique) seront de plus en plus demandées.
- ✓ Préparation aux métiers de demain : Les métiers émergents, comme ceux liés à la e-santé, la gestion des risques sanitaires globaux ou la robotique chirurgicale, devront être intégrés dans les parcours de formation continue pour anticiper les évolutions du secteur.

Approbation des tarifications des formations par les instances



*Hors droits spécifiques prévus par conventions internationales

Proposition de découpage des votes des tarifs

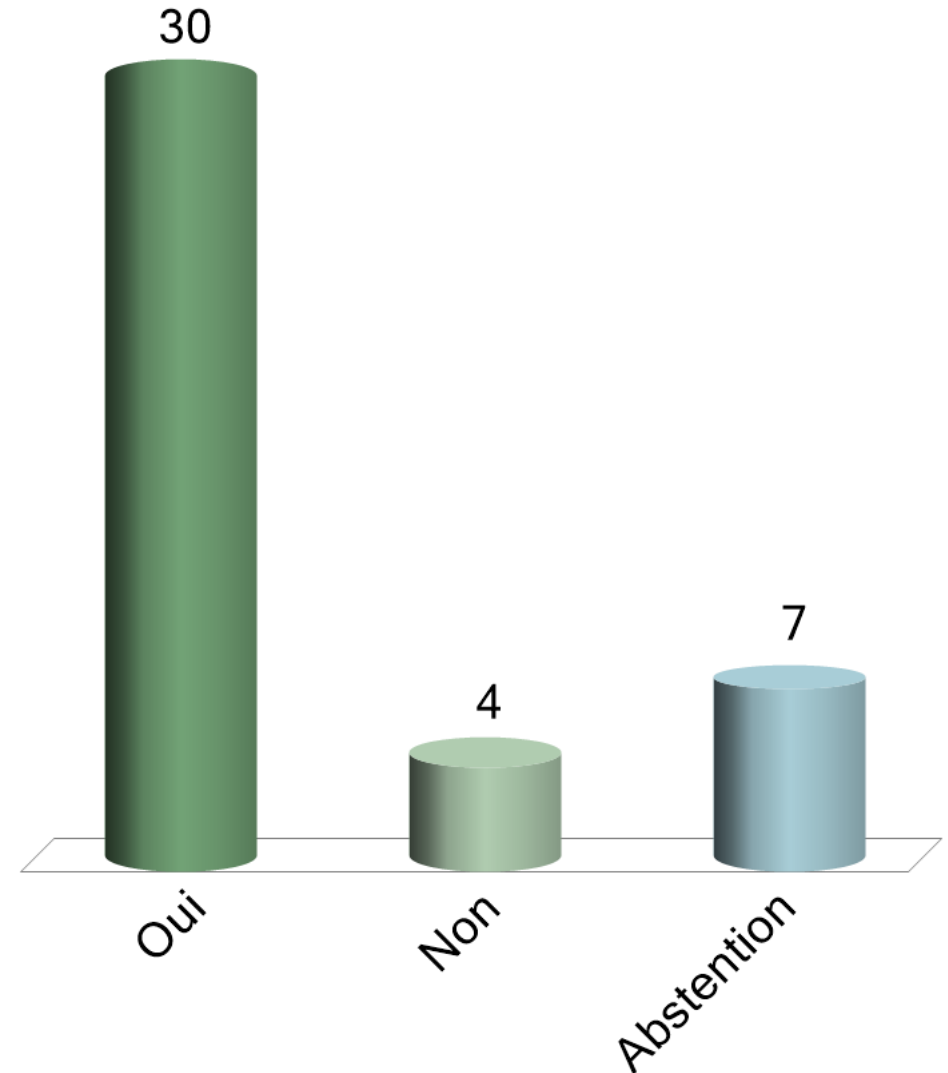


Eve DE ROSNY : dans les effectifs vous avez une majorité d'étudiants en formation continue ou formation initiale ?

Mircea POLOSAN : on a une écrasante majorité de FC. On est sur 150 étudiants FI sur 1 700 stagiaires. Ce qui a été décidé à l'UGA, c'est qu'on n'acceptait pas plus de 50 %. Et en fait, on est bien loin des 50 %.

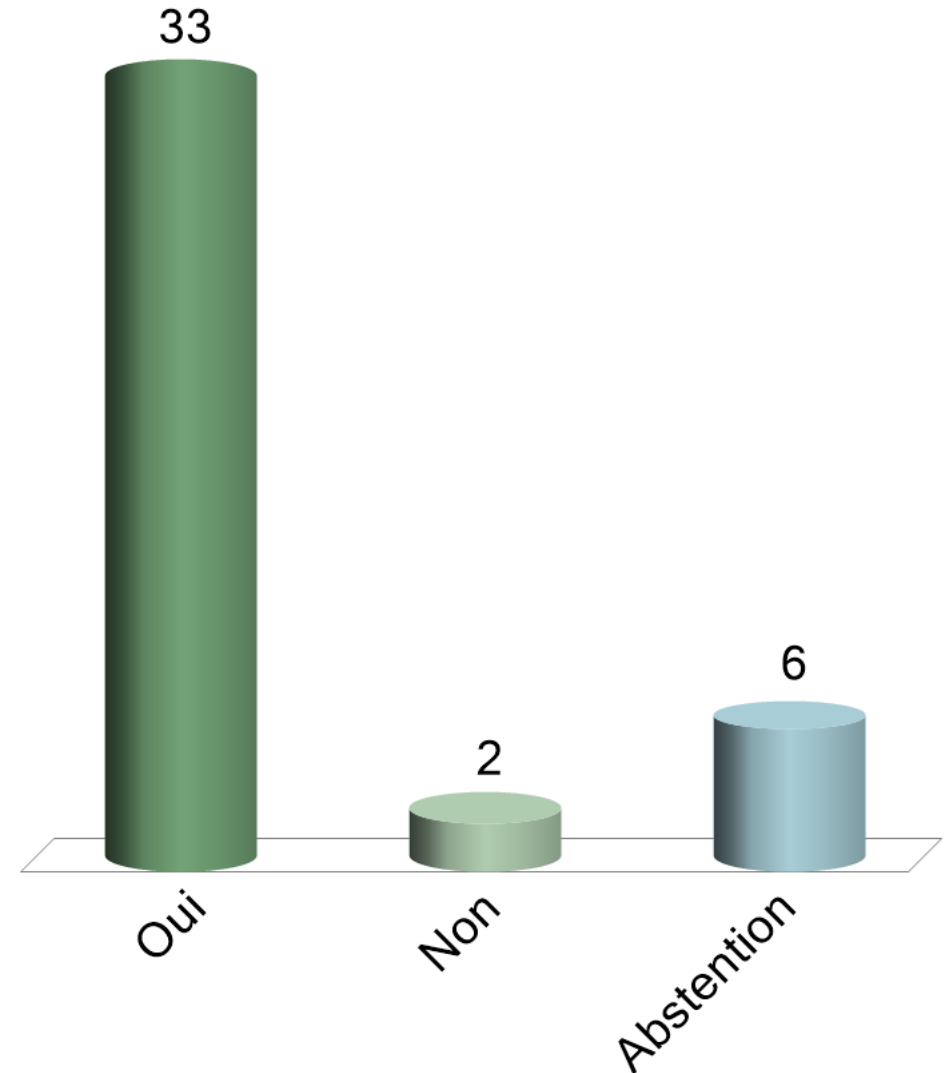
Concernant l'offre de formation non accréditée, approuvez-vous les tarifs des demandes de création de formation pour les publics en formation continue ?

1. Oui
2. Non
3. Abstention



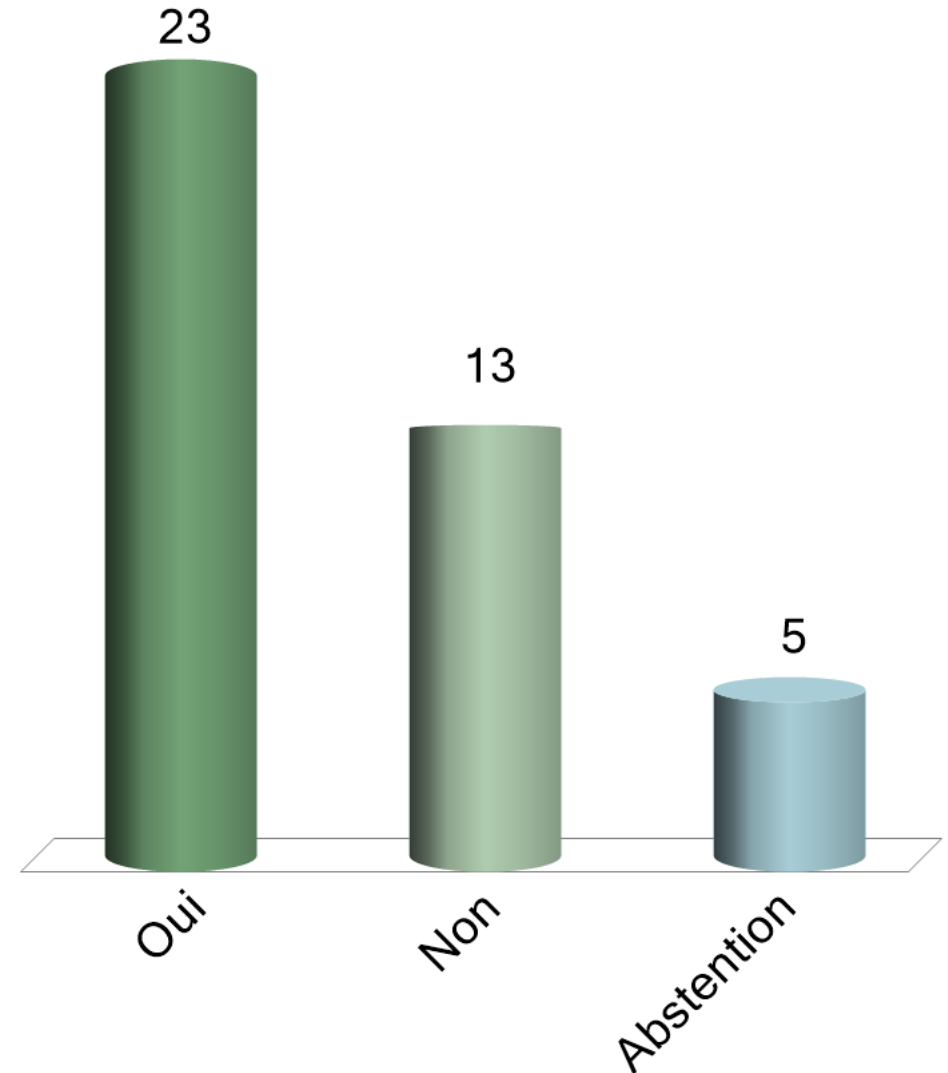
Concernant l'offre de formation non accréditée, approuvez-vous les propositions de baisse des tarifs pour les publics en formation continue ?

1. Oui
2. Non
3. Abstention

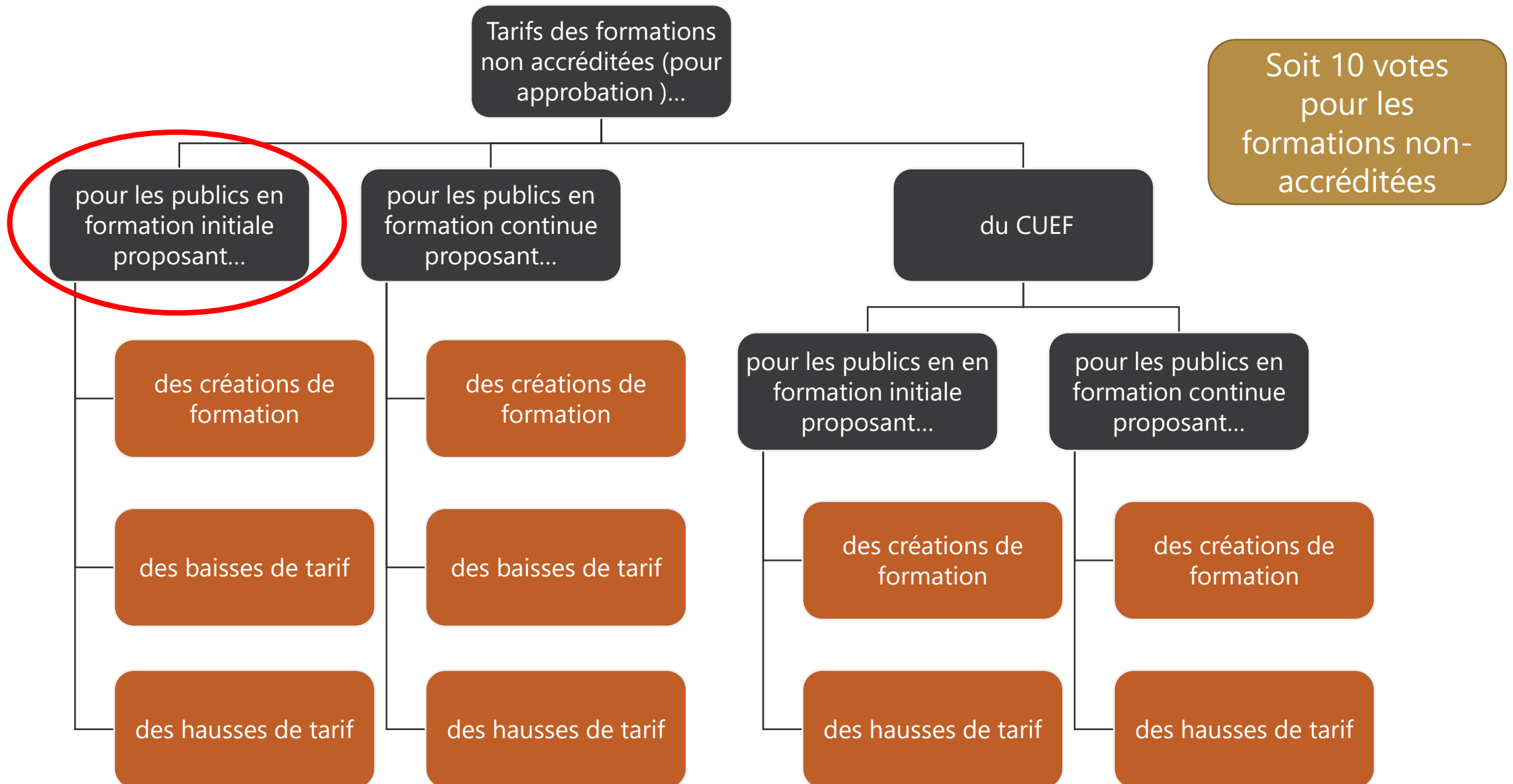


Concernant l'offre de formation non accréditée, approuvez-vous les propositions de hausse des tarifs pour les publics en formation continue ?

1. Oui
2. Non
3. Abstention

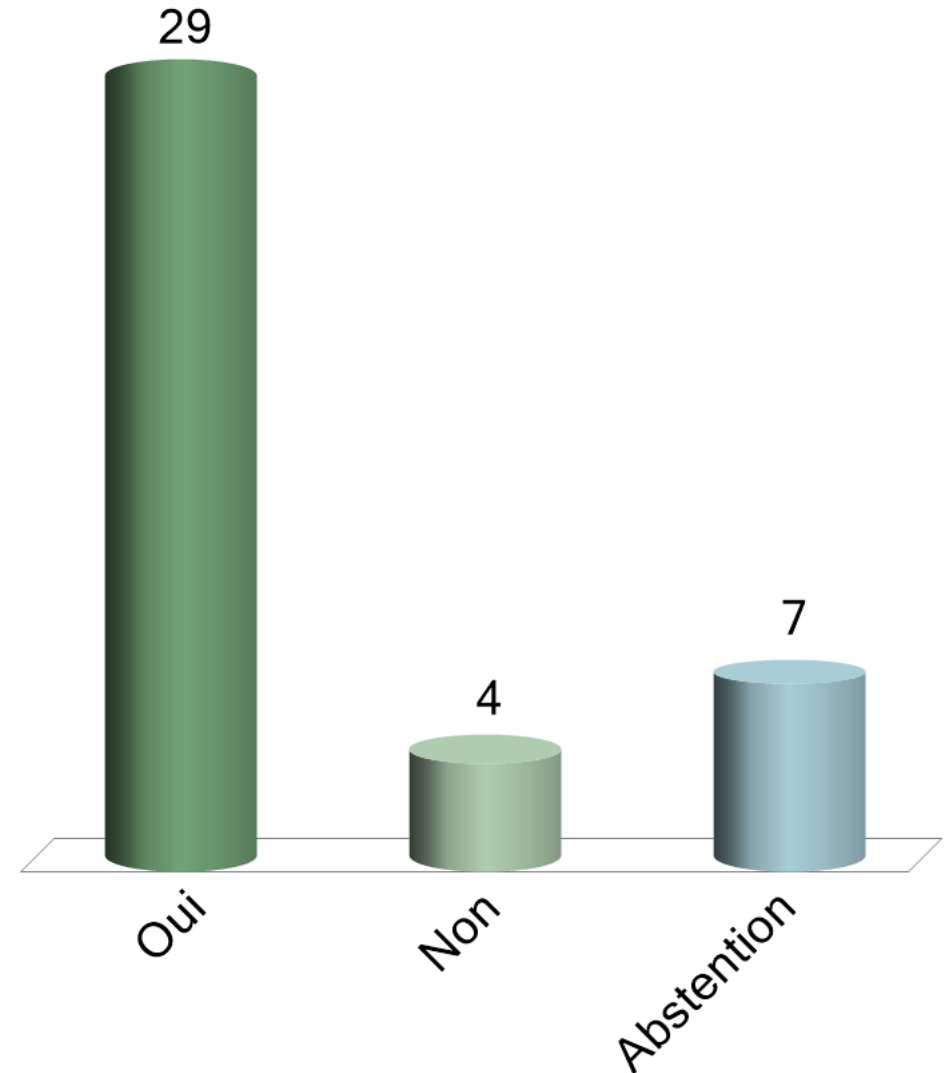


Proposition de découpage des votes des tarifs



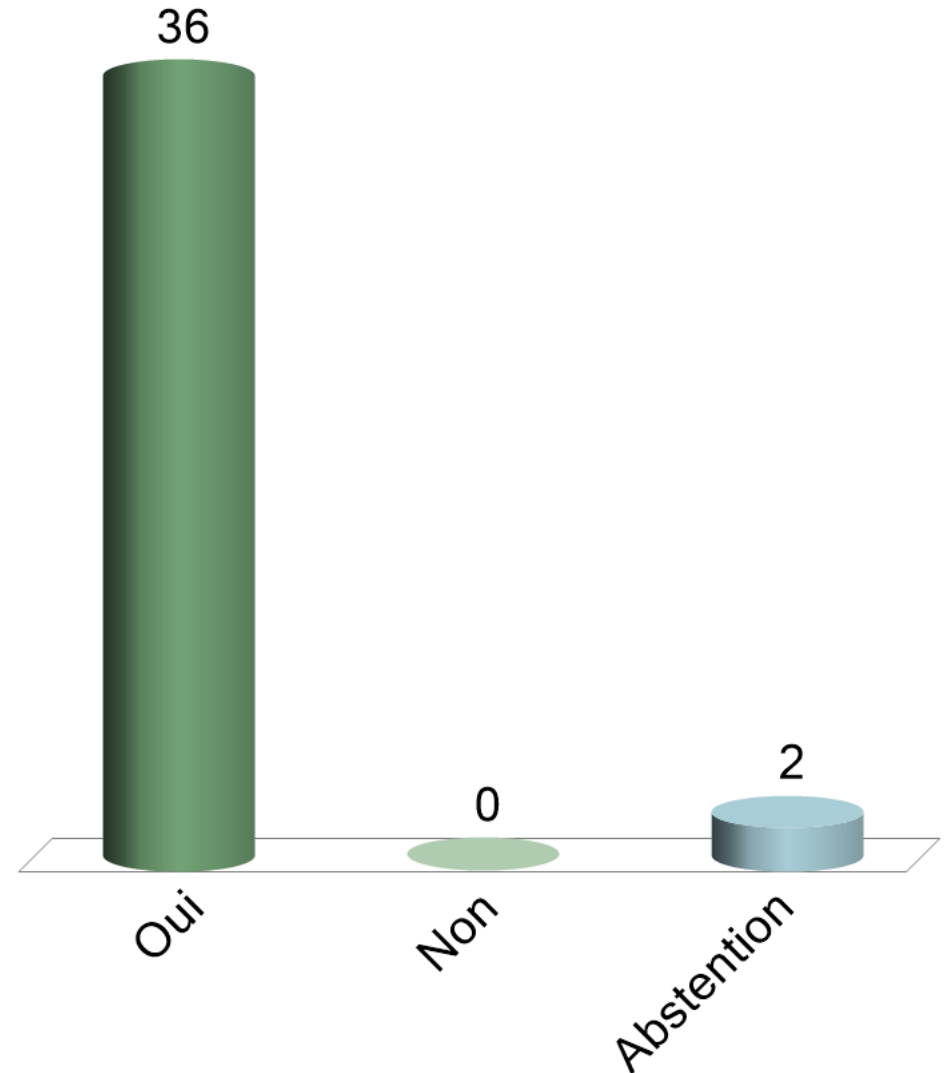
Concernant l'offre de formation non accréditée, approuvez-vous les tarifs des demandes de création de formation pour les publics en formation initiale ?

1. Oui
2. Non
3. Abstention



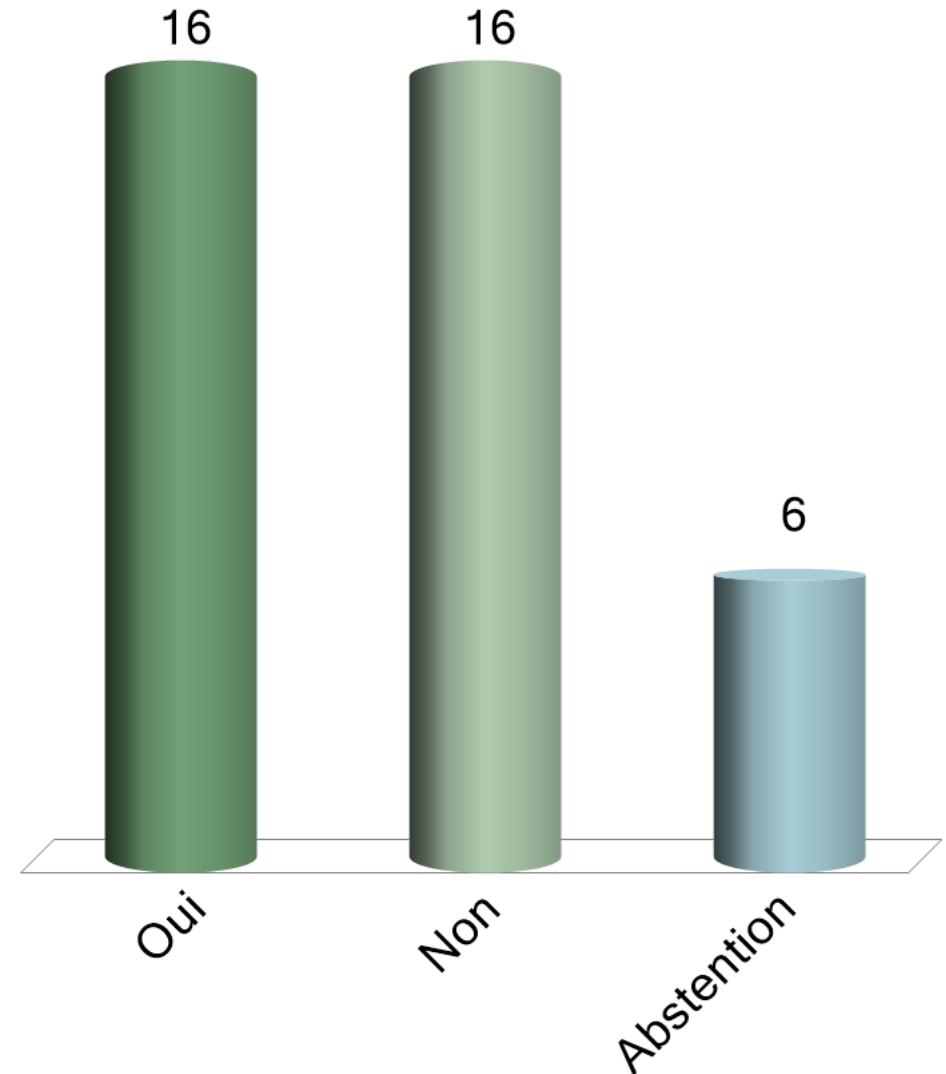
Concernant l'offre de formation non accréditée, approuvez-vous les propositions de baisse des tarifs pour les publics en formation initiale ?

1. Oui
2. Non
3. Abstention



Concernant l'offre de formation non accréditée, approuvez-vous les propositions de hausse des tarifs pour les publics en formation initiale ?

1. Oui
2. Non
3. Abstention



- Délibérations -

Approbation des tarifs des droits spécifiques en formation initiale et des frais de formation en formation continue, de l'offre de formation non accréditée

Il est proposé aux membres de la commission de la formation et de la vie universitaire de voter distinctement les tarifs des droits spécifiques en formation initiale et des frais de formation en formation continue, de l'offre de formation non accréditée.

Les tarifs pour les publics en formation continue, de l'offre de formation non accréditée nouvellement créées, sont soumis au vote.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	27
Membres représentés	14
Nombre de votants	41
Voix favorables	30
Voix défavorables	4
Abstentions ou refus de prendre part au vote	7

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés, les tarifs pour les publics en formation continue nouvellement créées, de l'offre de formation non accréditée.

Les tarifs à la baisse, pour les publics en formation continue, de l'offre de formation non accréditée, sont soumis au vote.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	27
Membres représentés	14
Nombre de votants	41
Voix favorables	33
Voix défavorables	2
Abstentions ou refus de prendre part au vote	6

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés, les tarifs à la baisse, pour les publics en formation continue, de l'offre de formation non accréditée.

- **Délibérations** -

Approbation des tarifs des droits spécifiques en formation initiale et des frais de formation en formation continue, de l'offre de formation non accréditée

Les tarifs à la hausse, pour les publics en formation continue, de l'offre de formation non accréditée, sont soumis au vote.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	27
Membres représentés	14
Nombre de votants	41
Voix favorables	23
Voix défavorables	13
Abstentions ou refus de prendre part au vote	5

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés les tarifs à la hausse, pour les publics en formation continue, de l'offre de formation non accréditée.

Les tarifs pour les publics en formation initiale, de l'offre de formation non accréditée nouvellement créées, sont soumis au vote.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	25
Membres représentés	15
Nombre de votants	40
Voix favorables	29
Voix défavorables	4
Abstentions ou refus de prendre part au vote	7

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés, les tarifs pour les publics en formation initiale nouvellement créées, de l'offre de formation non accréditée.

- Délibérations -

Approbation des tarifs des droits spécifiques en formation initiale et des frais de formation en formation continue, de l'offre de formation non accréditée

Les tarifs à la baisse, pour les publics en formation initiale, de l'offre de formation non accréditée, sont soumis au vote.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	27
Membres représentés	14
Nombre de votants	41
Voix favorables	23
Voix défavorables	13
Abstentions ou refus de prendre part au vote	5

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés, les tarifs à la baisse, pour les publics en formation initiale, de l'offre de formation non accréditée.

Les tarifs à la hausse, pour les publics en formation initiale de l'offre de formation non accréditée, sont soumis au vote.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	24
Membres représentés	14
Nombre de votants	38
Voix favorables	16
Voix défavorables	16
Abstentions ou refus de prendre part au vote	6

Les voix des membres présents et représentés de la commission de la formation et de la vie universitaire sont partagées. Et conformément aux dispositions de l'article 46, du Décret n° 2023-1034 du 8 novembre 2023 pérennisant les statuts de l'UGA, la commission, après en avoir délibéré, approuve la hausse des tarifs pour les publics en formation initiale, de l'offre de formation non accréditée, par la voix prépondérante du Président de séance.

CUEF
de Grenoble

Vivre le français
au cœur des Alpes

UGA
CUEF Université
Grenoble Alpes



CUEF

Le statut du CUEF

- **Association créée en 1896** (CPEE) pour délivrer des cours de français langue étrangère (FLE) à des étudiants étrangers.
- **Le 1^{er} janvier 2012** le CUEF devient service commun de l'université Stendhal.
- **Le 1^{er} janvier 2016**, il acquiert le statut de composante de la nouvelle université fusionnée, puis de composante élémentaire transversale lors de la création du grand établissement.
 - **Spécificité** : Le CUEF ne porte pas de formations accréditées, seules à être incluses dans les financements de l'Etat. Sa carte de formation est donc en autofinancement (les recettes doivent équilibrer les dépenses).
- **Missions** confiées par l'université au CUEF :
 - Enseignement : Initiation et perfectionnement en FLE pour les étudiants étrangers + préparation au DELF/DALF
 - Formation continue : formation d'enseignants de FLE
 - Innovation pédagogique : élaboration de méthodes pédagogiques etc.

Les spécificités

- **Formations délivrées :**

- **Aucun diplômes nationaux :**

- 5 diplômes d'université
 - Formations non diplômantes : cours mensuels, semestriels et formations sur mesure.

- **Un public spécifique avec des financements spécifiques :**

- Etudiants internationaux inscrits à l'UGA qui viennent perfectionner leur français :
 - cours financés par leur composante d'origine si FLE maquette
 - Cours financés par l'université si hors maquette (20 heures de FLE financées par l'UGA aux primo-entrants).
 - Etudiants internationaux qui viennent se perfectionner en français.
 - Etudiants qui viennent en séjour linguistique pendant l'année ou au mois de juillet (chinois, américains, japonais...).
 - Etudiants qui viennent valider un ou 2 semestre en français, puis retournent dans leur université d'origine. Financement via des bourses des universités d'origine, financement par les étudiants
 - Enseignants de FLE (français ou étrangers) qui viennent s'initier ou se perfectionner en didactique du FLE :
 - Formations en majorité financées via des bourses des ambassades ou des instituts français, universités étrangères, ou via la formation professionnelle

La politique tarifaire du CUEF

I Pourquoi une hausse générale des tarifs applicable au 1^{er} septembre 2025

- Les tarifs n'ont pas été augmentés depuis environ 10 ans
- Le financement du CUEF est uniquement sur ressources propres : pas de diplômes accrédités, donc le CUEF est non éligible à la subvention pour charge de service public de l'Etat.
- Les charges du CUEF sont importantes : déficit majeur, et cela peut mettre en danger des emplois.
→ Hausse générale des tarifs entre 3 et 4 %

II Réductions et exonérations

- Pour les étudiants de l'UGA :
 - réduction de 20% sur tous les tarifs
 - 20 heures de cours de FLE gratuits pour tous les primo-entrants à l'université
- Public réfugiés :
 - Exonération totale pour l'inscription en DU passerelle
 - Intégration gratuitement de réfugiés dans les cours mensuels
 - Tarif spécifique pour les réfugiés pour le cours de français du quotidien

Malo WARIN : quels sont les proportions de personnes qui sont exonérées ou qui sont accompagnées via des bourses sur le financement de ces formations ?

David DECHENAUD : on aura une présentation de la politique d'exonération à l'UGA hors établissement composante, d'une manière générale. Mais là, on cible un cas particulier, celui du CUEF. Et comme les exonérations sont ciblées sur certains publics, ça dépend de la proportion du public concerné au sein de l'ensemble.

Catherine CARRAS : je n'ai pas la réponse.

Serge SLAMA : notamment, il y a un enjeu d'actualité, vous savez peut-être que la circulaire Retailleau qui a remplacé la circulaire Vals de régularisation prévoit une obligation, pour faire une demande de régularisation, d'avoir une certification en français, sans plus de précision. Et donc, il pourrait y avoir potentiellement un public assez défavorisé qui devrait aller recourir à une certification.

Malo GUIDETTI : a-t-on une idée de l'impact sur la délivrance des titres de séjour de la préfecture ?

David DECHENAUD : c'était en lien avec le FLE ou pas ou d'une manière générale sur nos actions pour les titres de séjour ?

Malo GUIDETTI : l'impact sur les titres de séjour, comment cela peut impacter l'intégration en FLE et l'accompagnement ?

David DECHENAUD : non, on n'a pas encore d'idée, ce qu'on sait c'est que ça pourrait générer du public supplémentaire en sachant que le CUEF est une composante qui a beaucoup souffert de la crise COVID et qui a perdu une partie très importante de son activité. Donc les collègues compétents ne demandent que ça, d'avoir de l'activité et d'accompagner ces personnes.

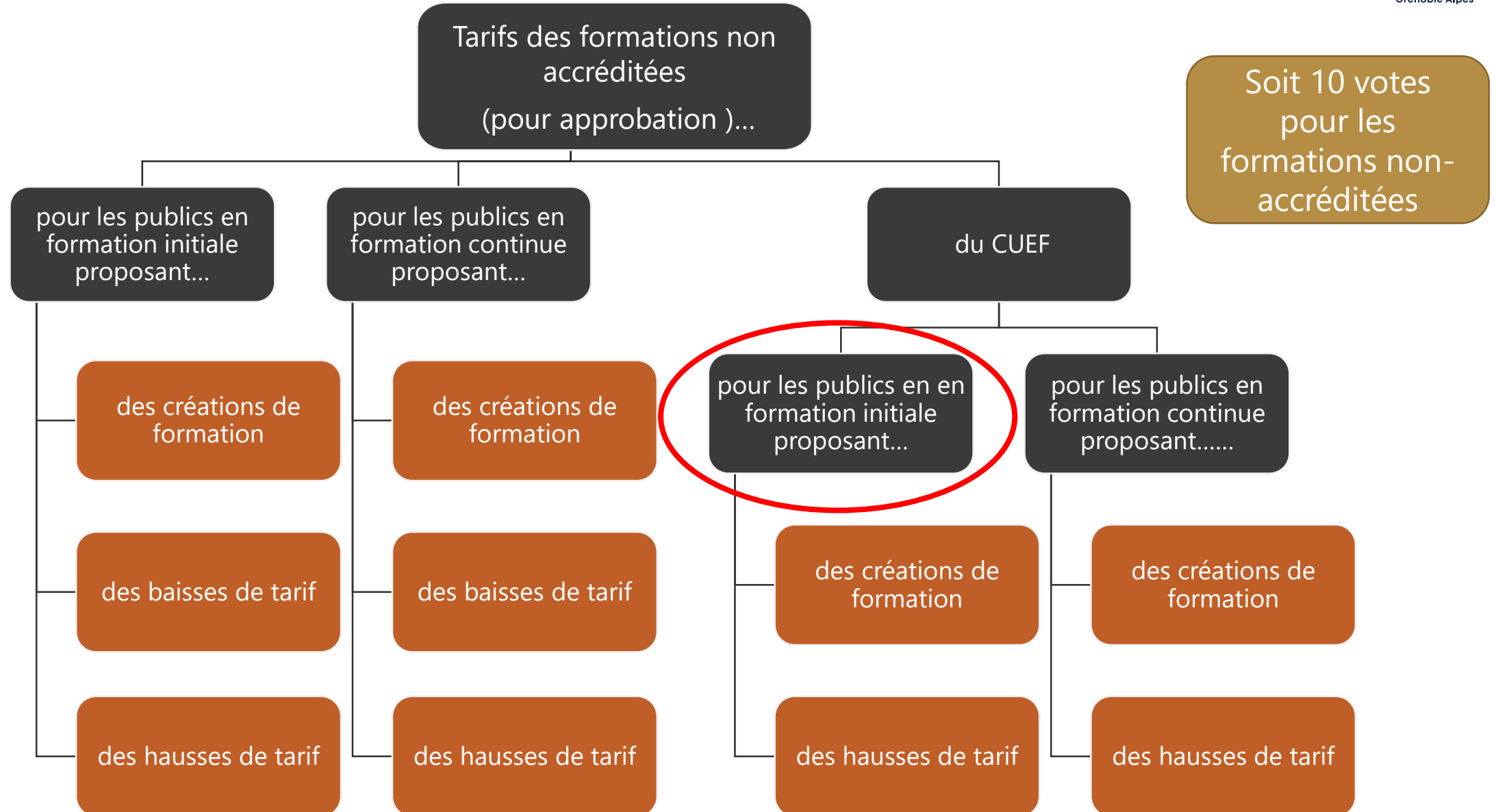
Catherine CARRAS : les mobilités ont été profondément transformées par la crise du COVID. Nous n'avons pas encore retrouvé notre activité d'avant la pandémie, un constat partagé par les autres centres universitaires en France. Malgré une réelle reprise des mobilités, notre niveau pré-COVID n'a pas été atteint.

David DECHENAUD : afin que l'internationalisation de l'UGA ne se réduise pas à l'enseignement en langue étrangère, principalement en anglais pour les Masters, il est nécessaire de former nos étudiants internationaux en Français Langue Étrangère (FLE). Cela leur assure une meilleure immersion dans un environnement qui demeure très francophone, même si nos services et supports sont de plus en plus traduits en anglais. Le CUEF et ses enseignements sont l'outil évident pour réaliser cette formation.

Nicolas PINSAULT : est-ce que tous les CUEF de France sont dans une situation budgétaire identique ?

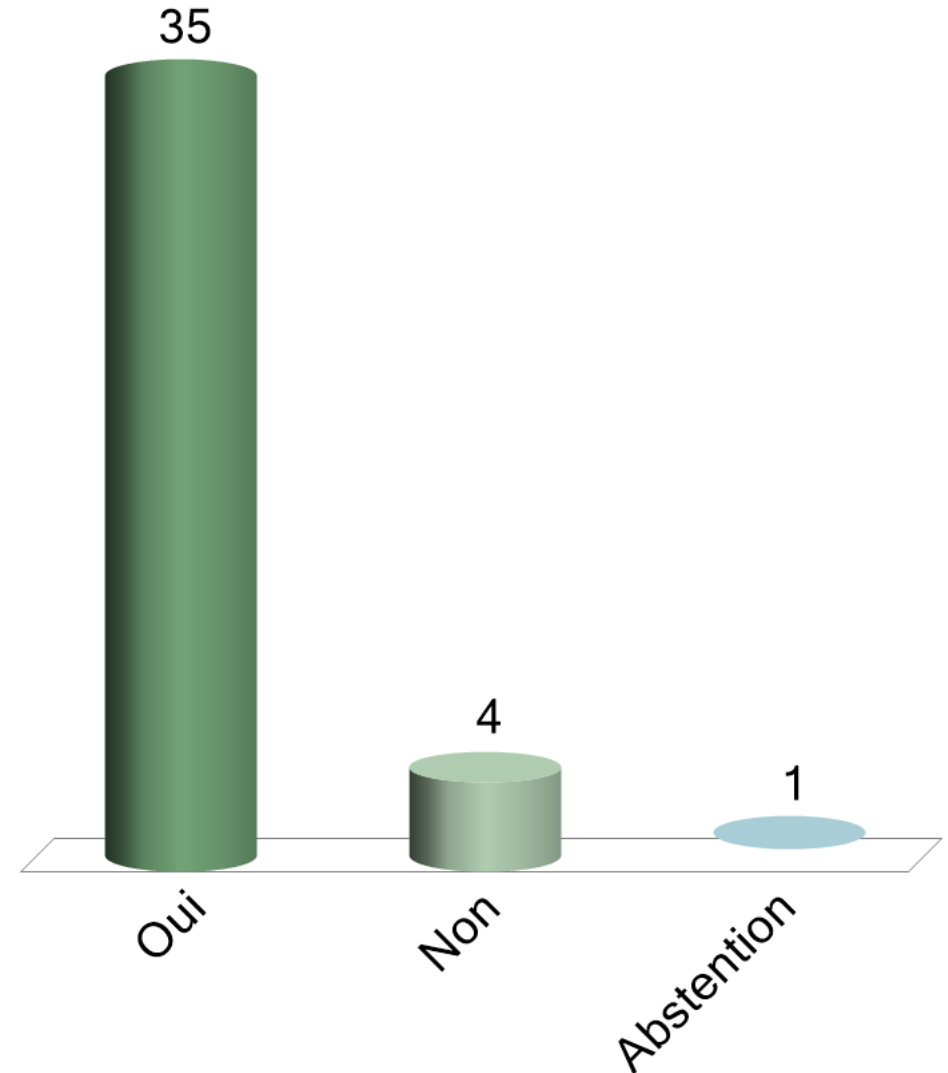
Catherine CARRAS : les CUEF n'ont pas tous le même modèle économique, je ne peux pas vous répondre. On fonctionne en réseau, donc je peux vous dire que la baisse des effectifs est assez générale. Après, sur le modèle économique, chaque CUEF peut avoir un modèle économique particulier. On ne peut difficilement comparer.

Proposition de découpage des votes des tarifs



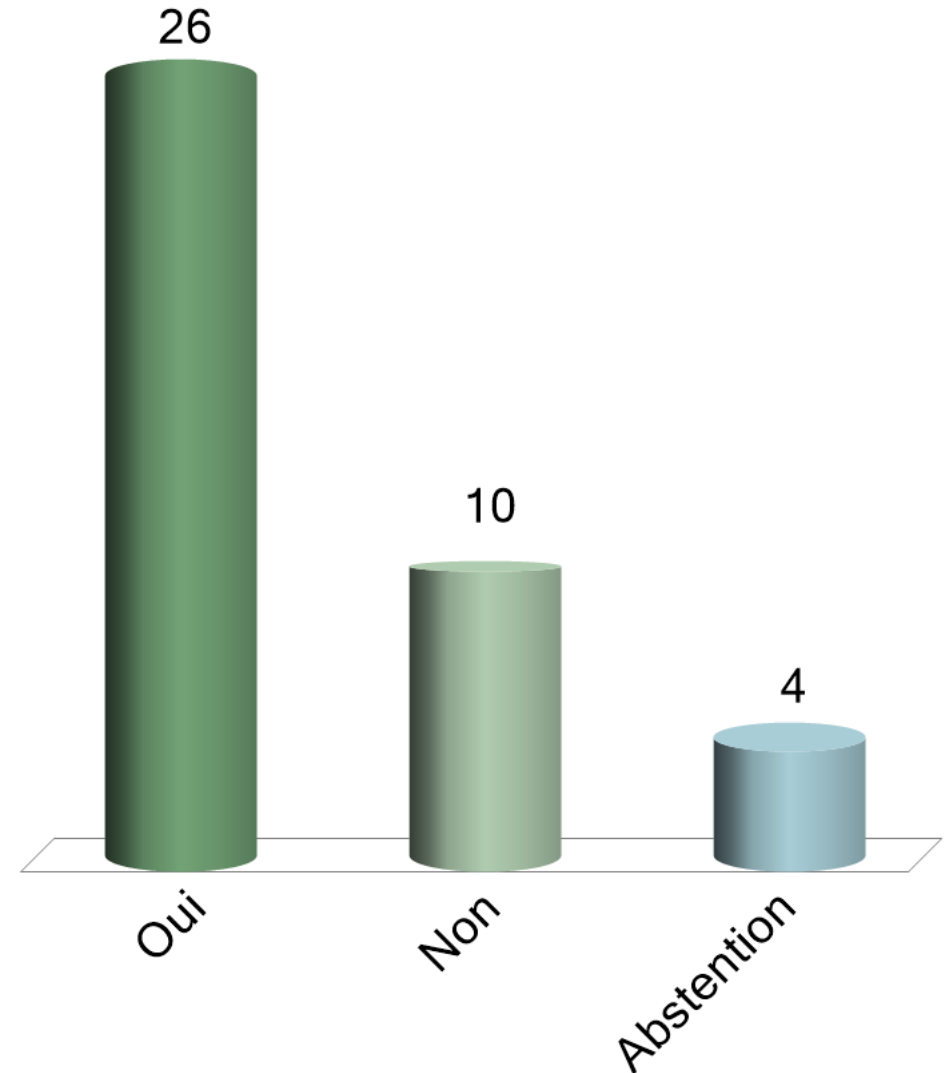
Concernant l'offre de formation non accréditée du CUEF, approuvez-vous les tarifs des demandes de création de formation pour les publics en formation initiale ?

1. Oui
2. Non
3. Abstention



Concernant l'offre de formation non accréditée du CUEF, approuvez-vous les propositions de hausse des tarifs pour les publics en formation initiale ?

1. Oui
2. Non
3. Abstention



- Délibérations -

Approbation des tarifs des droits spécifiques en formation initiale et des frais de formation en formation continue, de l'offre de formation non accréditée du CUEF

Il est proposé aux membres de la commission de la formation et de la vie universitaire de voter distinctement les tarifs et les frais des formations de l'offre de formation non accréditée du CUEF.

Les tarifs pour les publics en formation initiale, de l'offre de formation non accréditée nouvellement créées du CUEF, sont soumis au vote.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	25
Membres représentés	15
Nombre de votants	40
Voix favorables	35
Voix défavorables	4
Abstention ou refus de prendre part au vote	1

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés, les tarifs pour les publics en formation initiale nouvellement créées, de l'offre de formation non accréditée du CUEF.

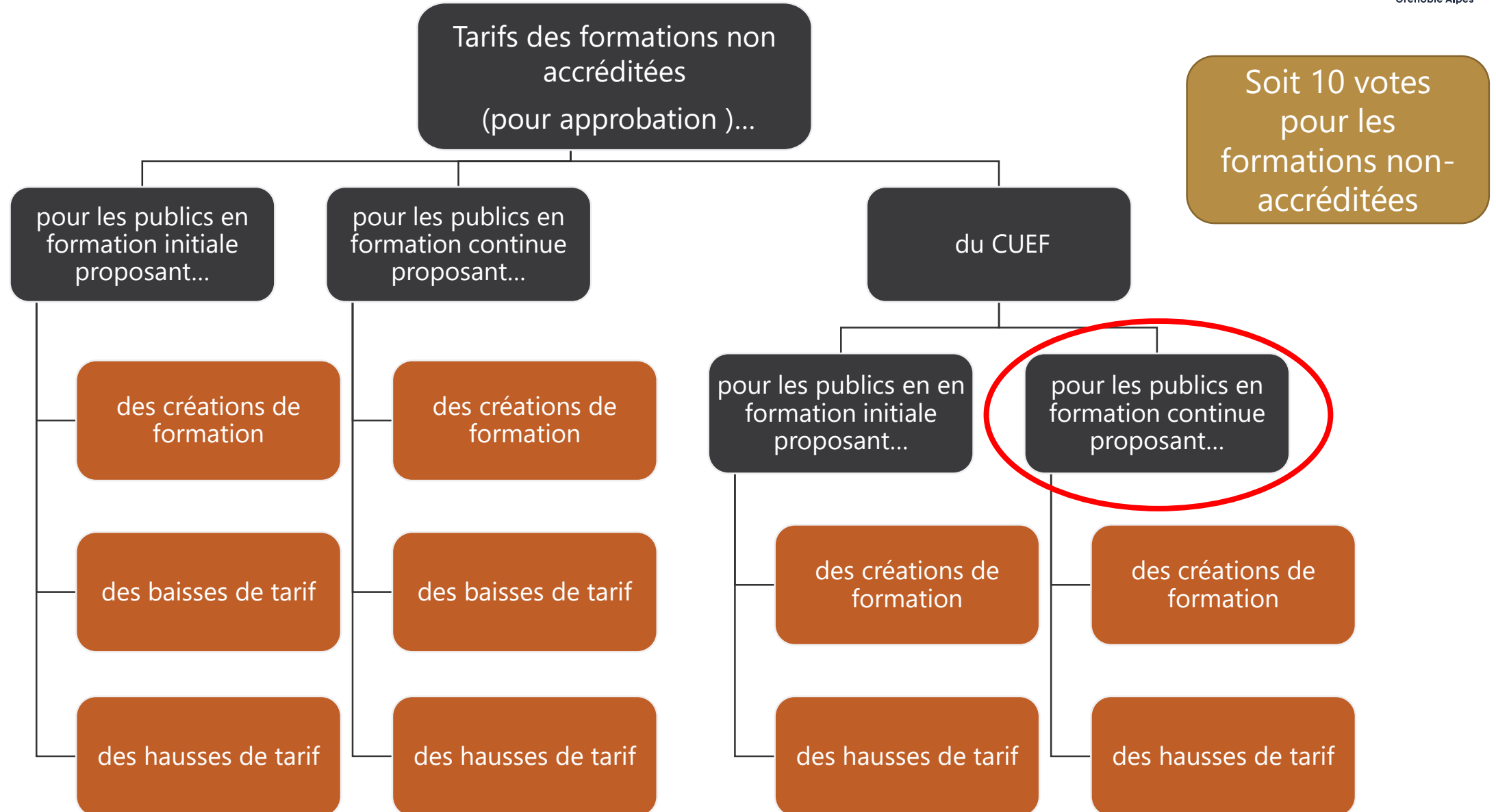
Les tarifs à la baisse, pour les publics en formation initiale, de l'offre de formation non accréditée du CUEF, sont soumis au vote.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	25
Membres représentés	15
Nombre de votants	40
Voix favorables	26
Voix défavorables	10
Abstentions ou refus de prendre part au vote	4

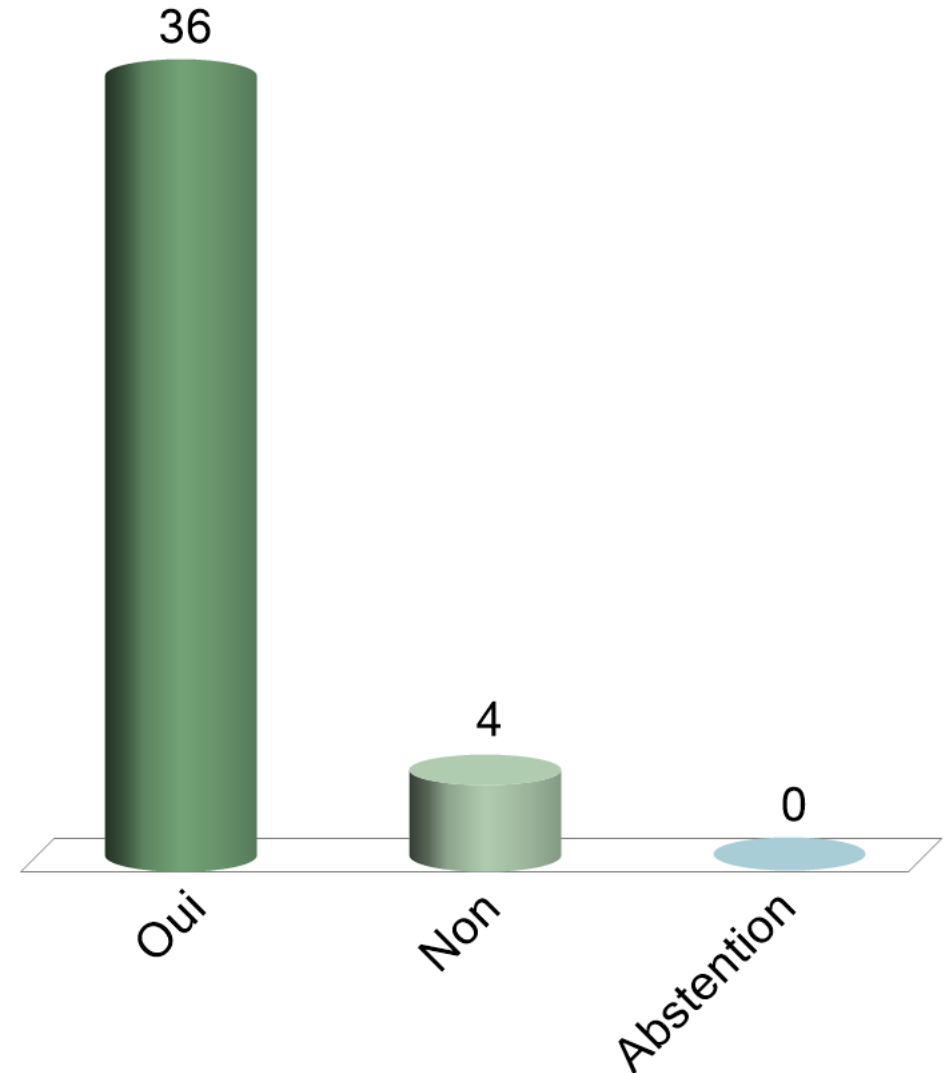
Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés, les tarifs à la baisse, pour les publics en formation initiale, de l'offre de formation non accréditée du CUEF.

Proposition de découpage des votes des tarifs



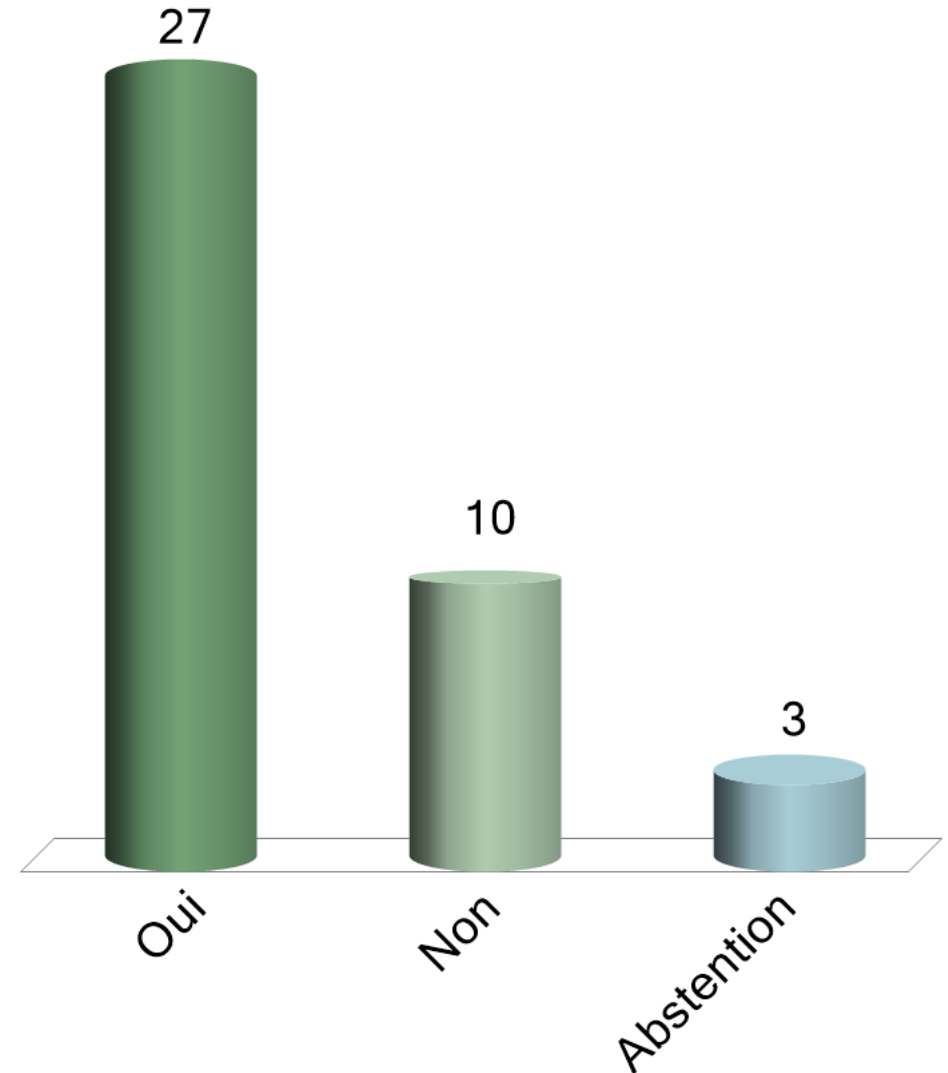
Concernant l'offre de formation non accréditée du CUEF, approuvez-vous les tarifs des demandes de création de formation pour les publics en formation continue ?

1. Oui
2. Non
3. Abstention



Concernant l'offre de formation non accréditée du CUEF, approuvez-vous les propositions de hausse des tarifs pour les publics en formation continue ?

1. Oui
2. Non
3. Abstention



- Délibérations -

Approbation des tarifs des droits spécifiques en formation initiale et des frais de formation en formation continue, de l'offre de formation non accréditée du CUEF

Les tarifs pour les publics en formation continue, de l'offre de formation non accréditée nouvellement créées du CUEF, sont soumis au vote.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	25
Membres représentés	15
Nombre de votants	40
Voix favorables	36
Voix défavorables	4
Abstention ou refus de prendre part au vote	0

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés, les tarifs pour les publics en formation continue nouvellement créées du CUEF, de l'offre de formation non accréditée.

Les tarifs à la hausse, pour les publics en formation continue, de l'offre de formation non accréditée du CUEF, sont soumis au vote.

Le résultat du vote est le suivant :

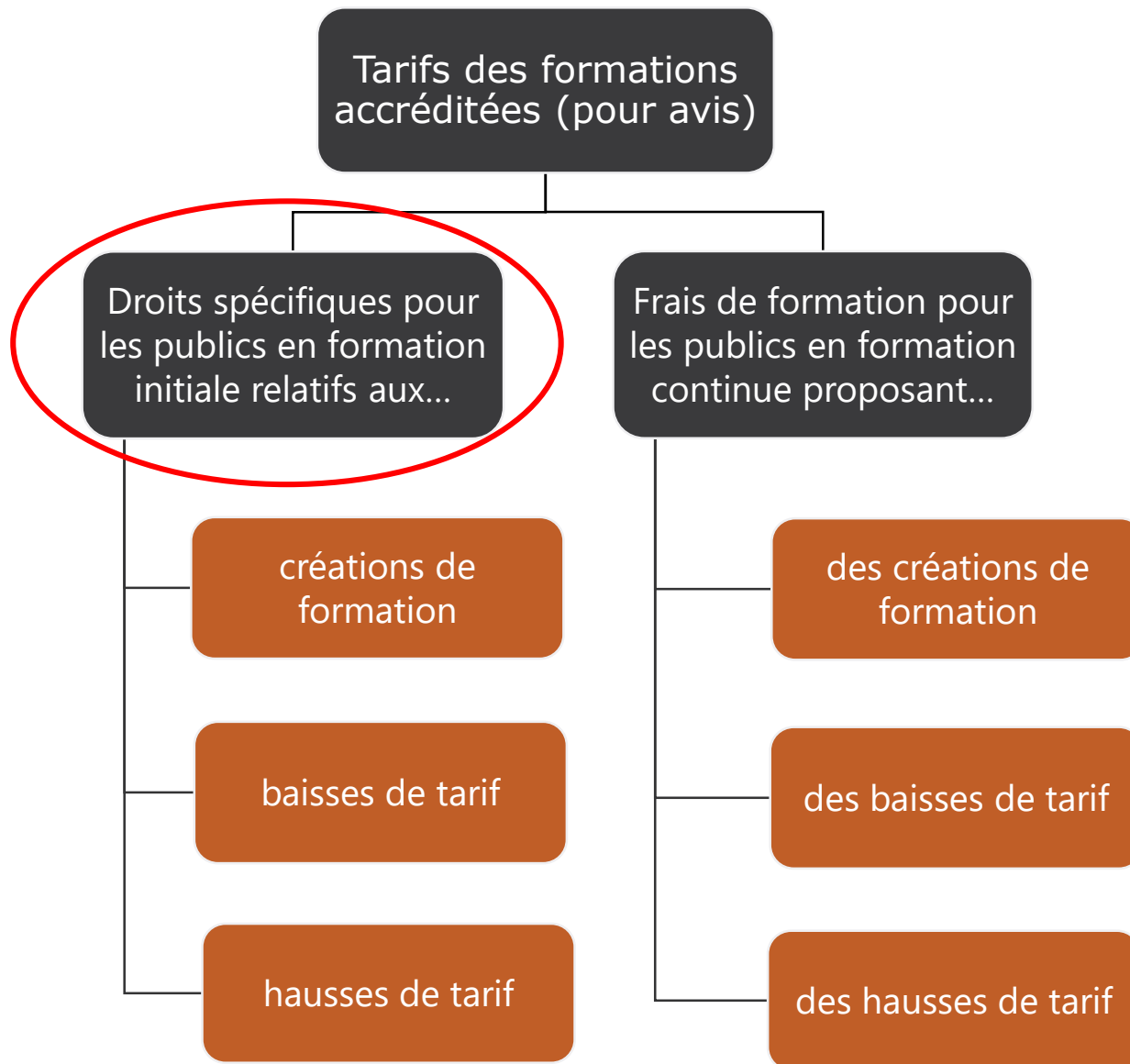
Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	25
Membres représentés	15
Nombre de votants	40
Voix favorables	27
Voix défavorables	10
Abstentions ou refus de prendre part au vote	3

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés les tarifs à la hausse, pour les publics en formation continue, de l'offre de formation non accréditée du CUEF.

1. **Point additionnel : demande d'inscription de motions**
2. **Informations du Vice-président Formation**
3. **Approbation des tarifs des droits spécifiques en formation initiale et des frais de formation en formation continue, de l'offre de formation non accréditée**
4. **Avis concernant les tarifs des droits spécifiques en formation initiale et les frais de formation en formation continue, de l'offre de formation accréditée**
5. **Présentation de la démarche d'autoévaluation des formations**
6. **Approbation des relevés de décisions des séances de la CFVU du 19 septembre et du 28 novembre 2024**
7. **Avis concernant le calendrier pédagogique et les bornes universitaires 2025-2026**
8. **Présentation de la Commission pédagogique et désignation de ses membres : 8 enseignants et enseignants-chercheurs élus (2 de chacun des quatre grands secteurs disciplinaires), 4 étudiants titulaires et 4 étudiants suppléants élus**
9. **Désignation d'un élu enseignant ou enseignant-chercheur pour siéger à la commission d'exonération**
10. **Présentation du conseil des sports du SUAPS et désignation de 4 étudiant(e)s titulaires et 4 étudiant(e)s suppléants élus**
11. **Présentation du conseil de perfectionnement de l'apprentissage et désignation d'un élu des personnels titulaire et 1 suppléant, 1 étudiant(e) titulaire et 1 étudiant(e) suppléant**
12. **Présentation du comité éditorial d'UGA Éditions et désignation de 2 élus enseignants ou enseignants-chercheurs pour siéger au comité éditorial d'UGA Éditions**

Proposition de découpage des votes des tarifs

Soit 6 votes pour
les formations
accréditées

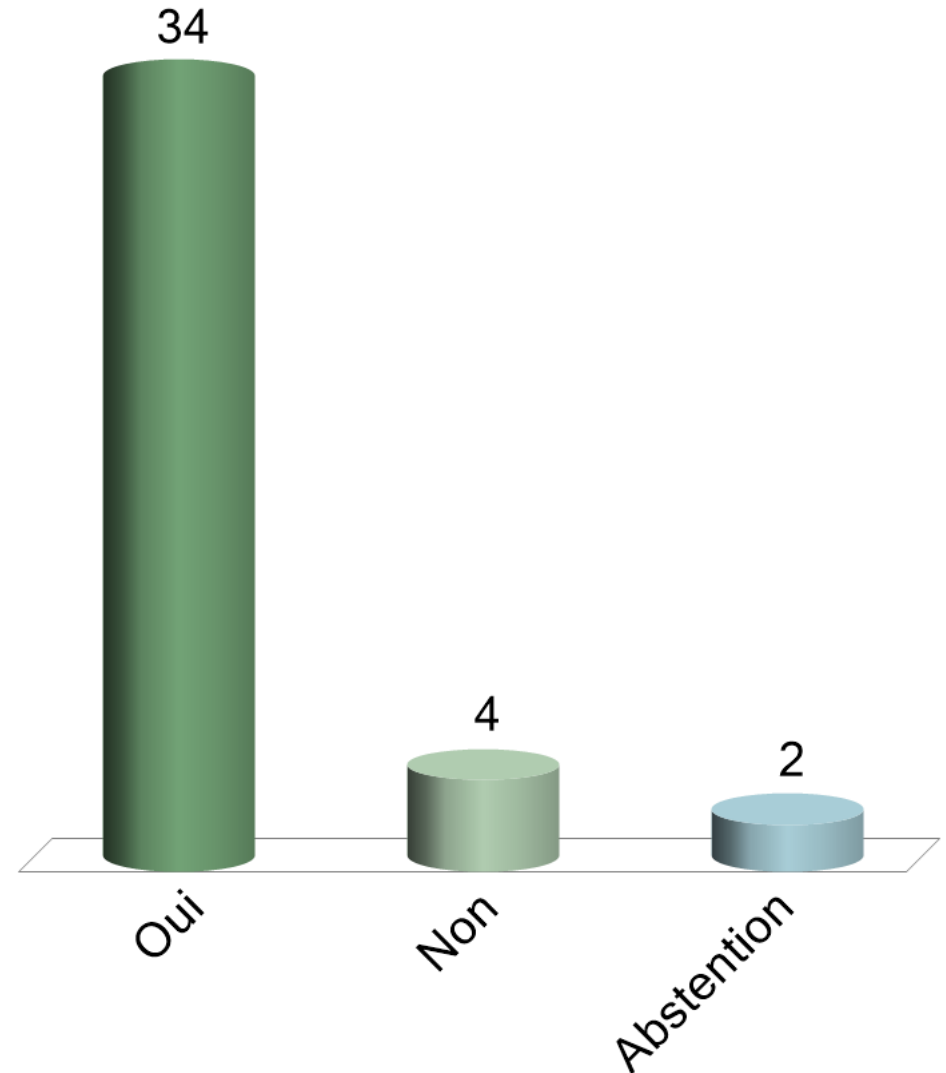


Nicolas PINSAULT : quelles sont les modalités particulières concernant les frais de formation pour l'EAD, SHIFT ?

David DECHENAUD : les tarifs spécifiques EAD ou SHIFT sont justifiés par l'ingénierie pédagogique massive nécessaire au déploiement de l'enseignement à distance. Les critères d'éligibilité concernent des profils spécifiques d'étudiants sportifs de haut niveau, prisonniers, expatriés, personnes éloignées pour raisons familiales nécessitant un apprentissage à distance complet avec contenus numériques dédiés et tutorat. Ces dispositifs comme les licences FEG, SHIFT, IBIO représentent un investissement significatif en travail et en ingénierie pédagogique, contrairement à de simples supports de cours.

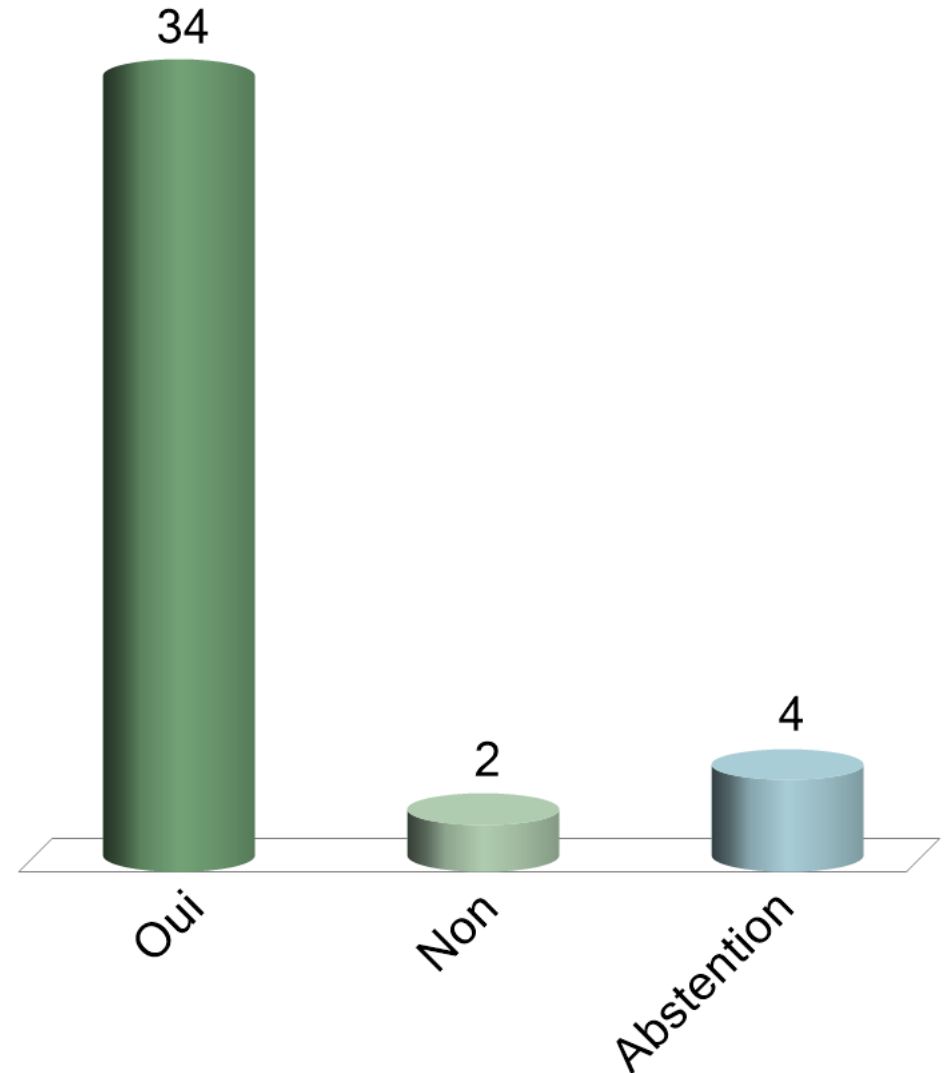
Concernant l'offre de formation accréditée, émettez-vous un avis favorable sur les droits spécifiques des demandes de création de formation pour les publics en formation initiale ?

1. Oui
2. Non
3. Abstention



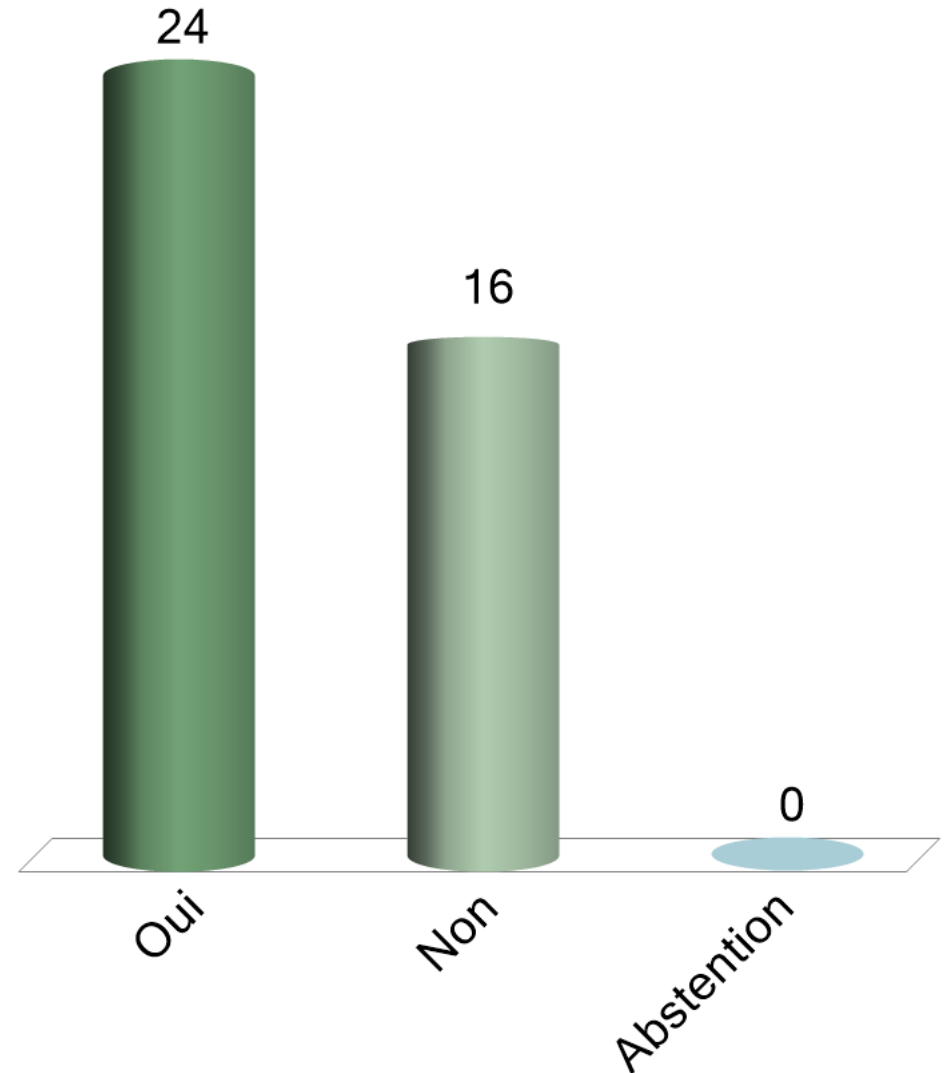
Concernant l'offre de formation accréditée, émettez-vous un avis favorable sur les propositions de baisse des droits spécifiques pour les publics en formation initiale ?

1. Oui
2. Non
3. Abstention

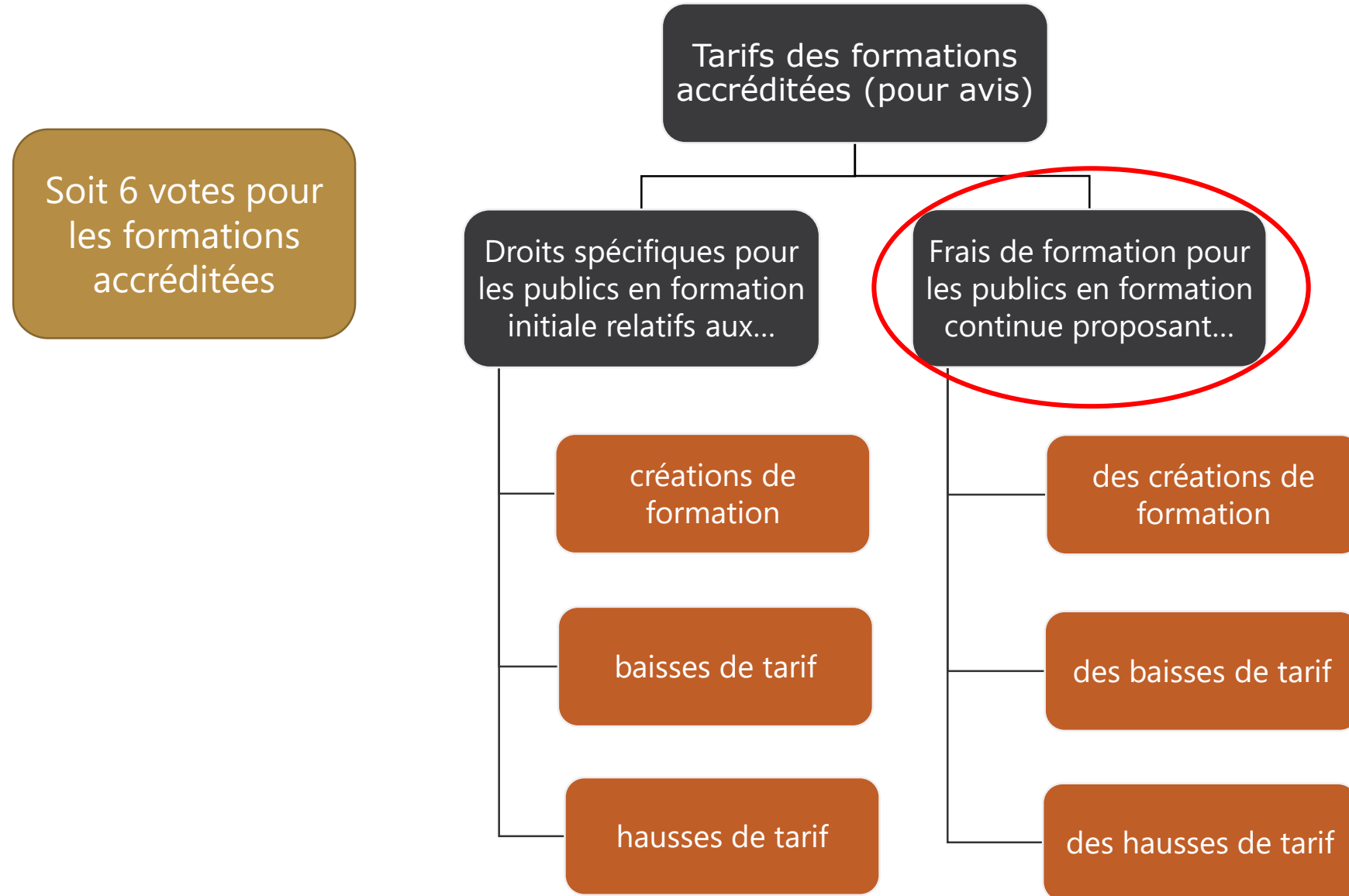


Concernant l'offre de formation accréditée, émettez-vous un avis favorable sur les propositions de hausse des droits spécifiques pour les publics en formation initiale ?

1. Oui
2. Non
3. Abstention

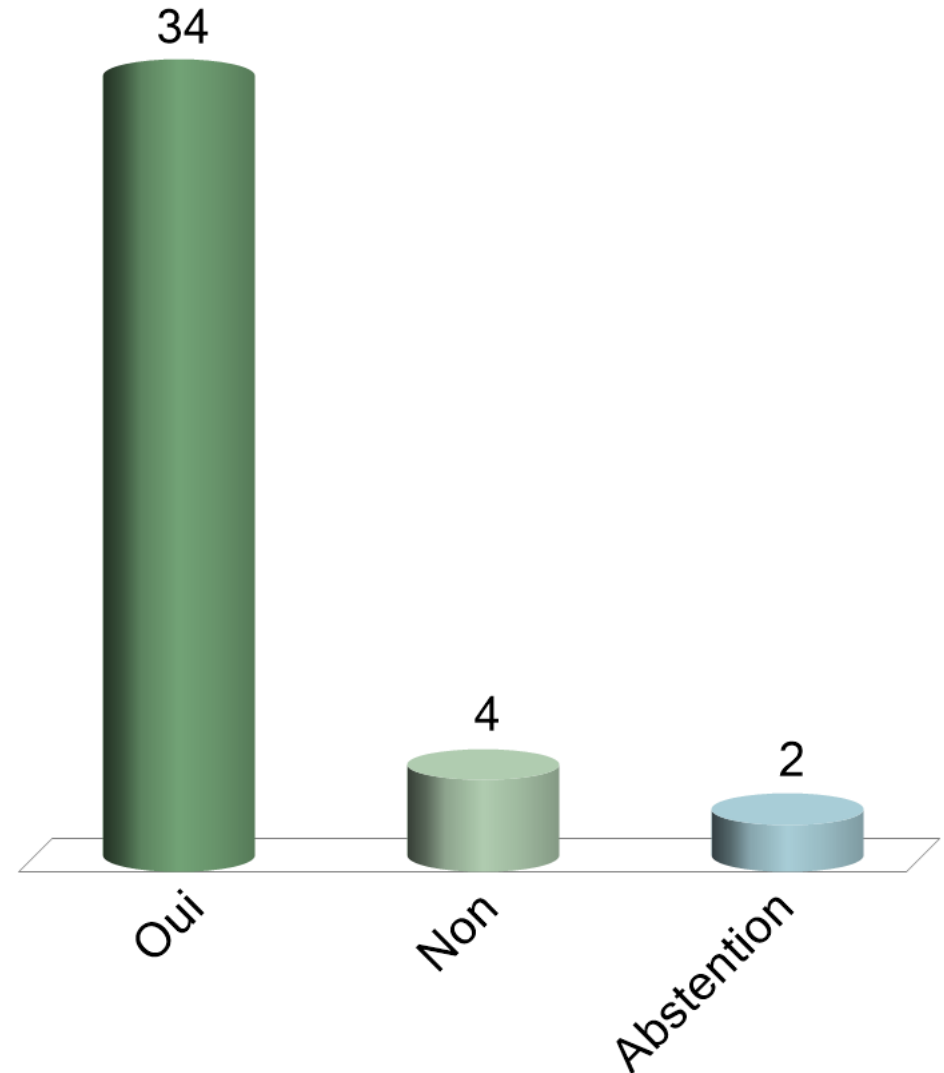


Proposition de découpage des votes des tarifs



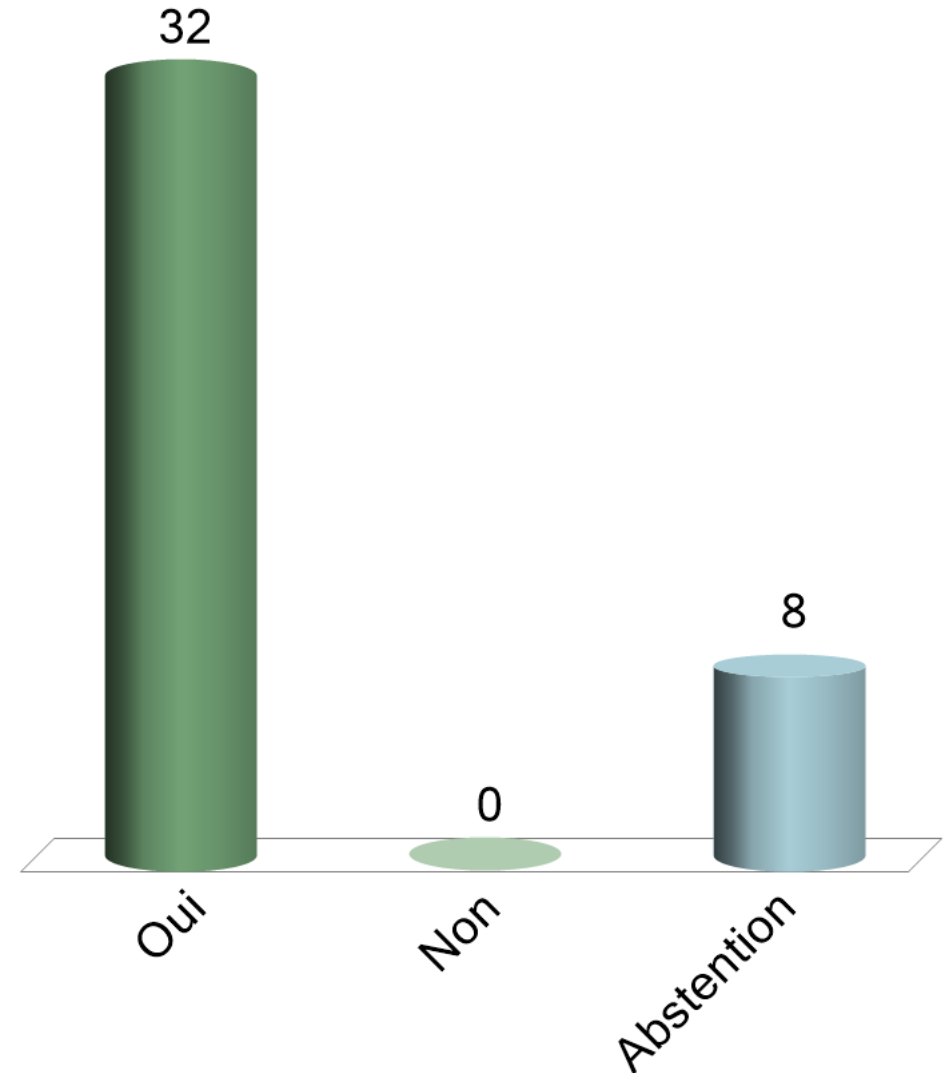
Concernant l'offre de formation accréditée, émettez-vous un avis favorable sur les frais de formation des demandes de création de formation pour les publics en formation continue ?

1. Oui
2. Non
3. Abstention



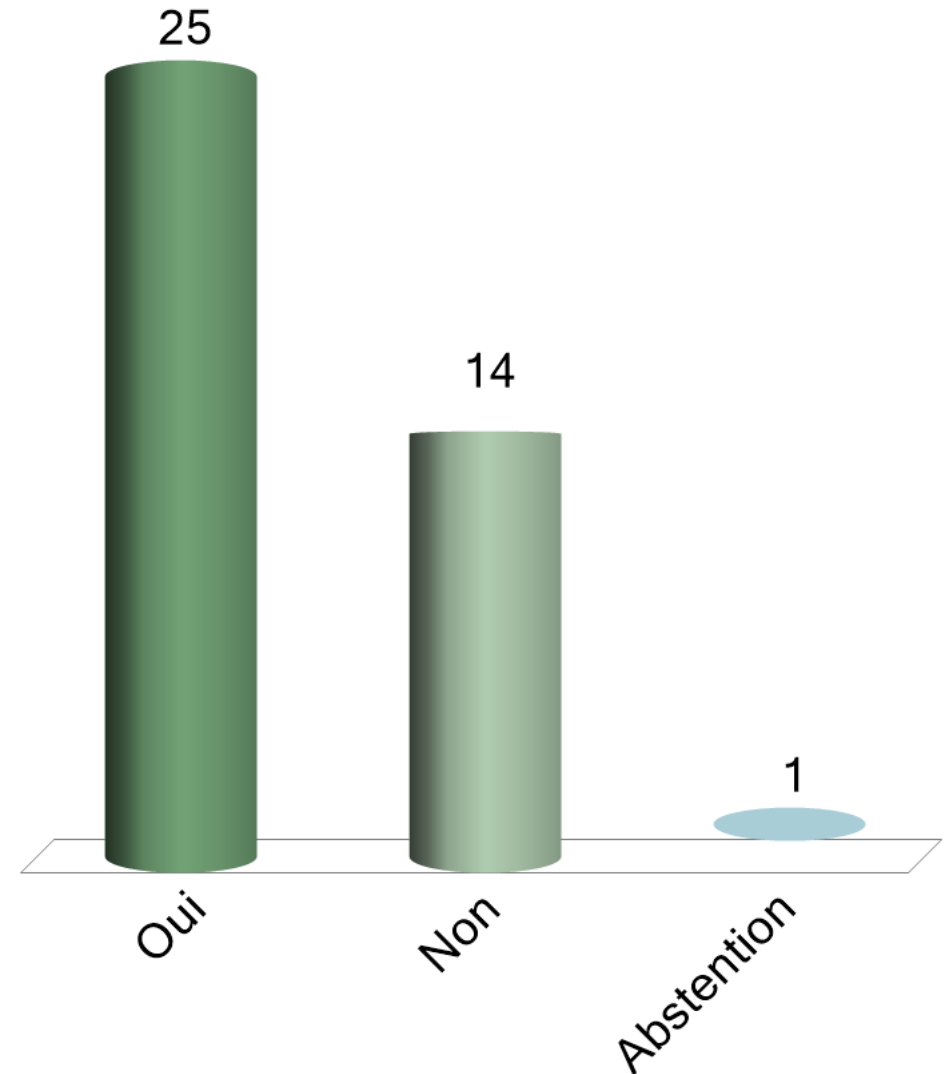
Concernant l'offre de formation accréditée, émettez-vous un avis favorable sur les propositions de baisse des frais de formation pour les publics en formation continue ?

1. Oui
2. Non
3. Abstention



Concernant l'offre de formation accréditée, émettez-vous un avis favorable sur les propositions de hausse des droits spécifiques pour les publics en formation continue ?

1. Oui
2. Non
3. Abstention



- Délibérations -

Avis concernant les tarifs des droits spécifiques en formation initiale et les frais de formation en formation continue, de l'offre de formation accréditée

Il est proposé aux membres de la commission de la formation et de la vie universitaire de voter distinctement les tarifs des droits spécifiques et les frais de formation des formations accréditées.

Les droits spécifiques pour les publics en formation initiale, de l'offre de formation accréditée nouvellement créées, sont soumis au vote.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	25
Membres représentés	15
Nombre de votants	40
Voix favorables	34
Voix défavorables	4
Abstentions ou refus de prendre part au vote	2

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire émet un avis favorable, à la majorité de ses membres présents et représentés, des droits spécifiques pour les publics en formation initiale, de l'offre de formation accréditée nouvellement créées.

Les demandes de baisses des droits spécifiques pour les publics en formation initiale, de l'offre de formation accréditée, sont soumis au vote.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	25
Membres représentés	15
Nombre de votants	40
Voix favorables	34
Voix défavorables	2
Abstentions ou refus de prendre part au vote	4

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire émet un avis favorable, à la majorité de ses membres présents et représentés, concernant les demandes de baisses des droits spécifiques pour les publics en formation initiale, de l'offre de formation accréditée.

- Délibérations -

Avis concernant les tarifs des droits spécifiques en formation initiale et les frais de formation en formation continue, de l'offre de formation accréditée

Les demandes de hausse des droits spécifiques pour les publics en formation initiale, de l'offre de formation accréditée, sont soumis au vote.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	25
Membres représentés	15
Nombre de votants	40
Voix favorables	24
Voix défavorables	16
Abstention ou refus de prendre part au vote	0

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire émet un avis favorable, à la majorité de ses membres présents et représentés, concernant les demandes de hausse des droits spécifiques pour les publics en formation initiale, de l'offre de formation accréditée.

Les frais de formation pour les publics en formation continue, de l'offre de formation accréditée nouvellement créées, sont soumis au vote.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	25
Membres représentés	15
Nombre de votants	40
Voix favorables	34
Voix défavorables	4
Abstentions ou refus de prendre part au vote	2

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire émet un avis favorable, à la majorité de ses membres présents et représentés, concernant les frais de formation pour les publics en formation continue, de l'offre de formation accréditée nouvellement créées.

- Délibérations -

Avis concernant les tarifs des droits spécifiques en formation initiale et les frais de formation en formation continue, de l'offre de formation accréditée

Les demandes de baisses des frais de formation pour les publics en formation continue, de l'offre de formation accréditée, sont soumis au vote.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	25
Membres représentés	15
Nombre de votants	40
Voix favorables	32
Voix défavorable	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	8

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire émet un avis favorable, à la majorité de ses membres présents et représentés, concernant les demandes de baisses des frais de formation pour les publics en formation continue, de l'offre de formation accréditée.

Les demandes de hausses des frais de formation pour les publics en formation continue, de l'offre de formation accréditée.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	25
Membres représentés	15
Nombre de votants	40
Voix favorables	25
Voix défavorable	14
Abstention ou refus de prendre part au vote	1

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire émet un avis favorable, à la majorité de ses membres présents et représentés, concernant les demandes de hausses des frais de formation pour les publics en formation continue, de l'offre de formation accréditée.

- 1. Point additionnel : demande d'inscription de motions**
- 2. Informations du Vice-président Formation**
- 3. Approbation des tarifs des droits spécifiques en formation initiale et des frais de formation en formation continue, de l'offre de formation non accréditée**
- 4. Avis concernant les tarifs des droits spécifiques en formation initiale et les frais de formation en formation continue, de l'offre de formation accréditée**
- 5. Présentation de la démarche d'autoévaluation des formations**
- 6. Approbation des relevés de décisions des séances de la CFVU du 19 septembre et du 28 novembre 2024**
- 7. Avis concernant le calendrier pédagogique et les bornes universitaires 2025-2026**
- 8. Présentation de la Commission pédagogique et désignation de ses membres : 8 enseignants et enseignants-chercheurs élus (2 de chacun des quatre grands secteurs disciplinaires), 4 étudiants titulaires et 4 étudiants suppléants élus**
- 9. Désignation d'un élu enseignant ou enseignant-chercheur pour siéger à la commission d'exonération**
- 10. Présentation du conseil des sports du SUAPS et désignation de 4 étudiant(e)s titulaires et 4 étudiant(e)s suppléants élus**
- 11. Présentation du conseil de perfectionnement de l'apprentissage et désignation d'un élu des personnels titulaire et 1 suppléant, 1 étudiant(e) titulaire et 1 étudiant(e) suppléant**
- 12. Présentation du comité éditorial d'UGA Éditions et désignation de 2 élus enseignants ou enseignants-chercheurs pour siéger au comité éditorial d'UGA Éditions**

Cadrage autoévaluation des formations 1/2

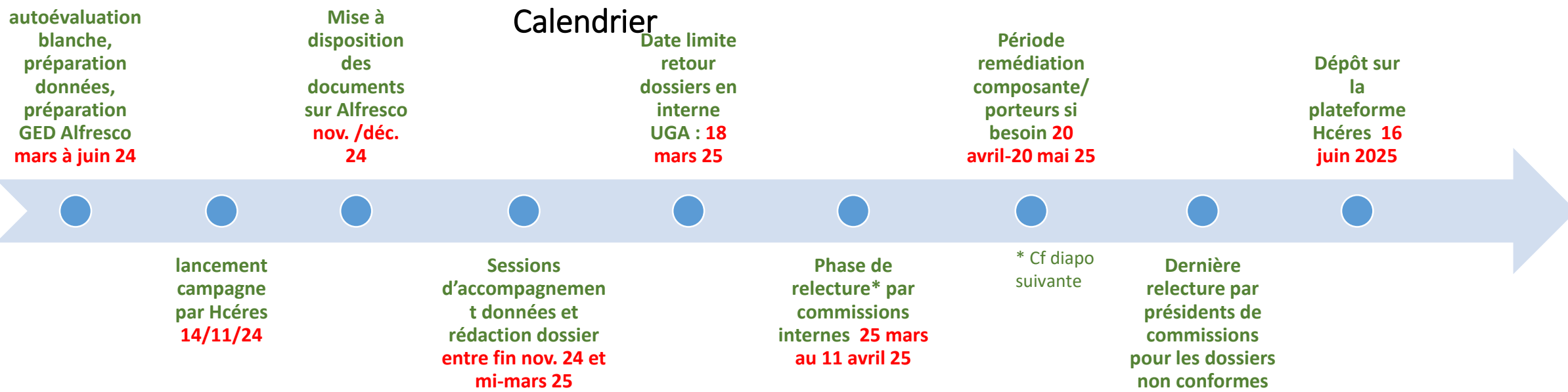
Objectifs :

- Garantir la qualité des dossiers des mentions pour obtenir une accréditation favorable à la majorité des formations
- Aider les porteurs et les composantes dans l'élaboration des dossiers : accompagnement, cadrage, mise à disposition de données
- S'assurer de la cohérence et de la qualité des données qualitatives et quantitatives
- S'assurer des bons liens entre la politique de l'UGA, celle de ses composantes académiques et de la formation elle-même

Comitologie

- **Comité de suivi** : vice-président formation/DGD formation – directeurs/SG de CSPM, réunions toutes les 3 semaines
 - Suivi d'avancement, arbitrage et coordination
- **Instances**: vice-présidence formation et CFVU
 - Présentation méthodologie, organisation et points d'étape
- **Cellule de suivi** : DGD formation (4 personnes) – une adresse générique
 - Elaboration des documents ressources, accompagnement des porteurs de formation (mail, tel et ateliers), suivi de la GED, élaboration et suivi du calendrier, organisation des dépôts et relectures des dossiers, coordination des indicateurs (lien observatoire et DIPAQ)

Calendrier



Cadrage autoévaluation des formations 2/2

Focus sur accompagnement des porteur.ses de formation et composantes

- Rencontres individualisées pendant 3 mois
- Rencontres groupées par composantes ou équipes pédagogiques
- Echanges mails quotidiens individualisés
- Identification de l'avancement et points d'attention sur certaines composantes/formations
- Centralisation des questions et cohérence des réponses et arbitrages, diffusion bonnes pratiques (alimentation d'une FAQ)

Focus sur les commissions de relecture

- Composition type : un président et deux relecteurs.ices, dont enseignant.e du champ disciplinaire
- Analyse via une grille normalisée inspirée des attentes Hcéres
- Chaque commission relit 6 dossiers (regroupement par champ disciplinaire/composante)
- Réunion commissions pour arbitrage global les 9, 10 et 11 avril 2025
- Passage en vice-présidence formation pour lissage et cohérence des avis
- Remontée aux porteurs de formation pour remédiation éventuelle
- Prise en compte des recommandations par toutes les formations
- 2^{ème} relecture pour dossiers non conformes
- Dépôt définitif sur plate-forme Hcéres

Point sur les commissions de relecture

- 168 formations sont autoévaluées
- 27 commissions de relectures qui examinent 6 dossiers chacune (les 3 membres de la même commission examinent les mêmes dossiers)
- Besoin de 81 personnes de tous les champs disciplinaires
- Objectifs : au moins un enseignant ou EC de la discipline dans la commission
- A ce jour : 72 inscrits – Manquent des enseignants du secteur DEG !
- Lien pour les inscriptions

<https://evento.renater.fr/survey/participation-aux-co...-4h1kod58>

Les dossiers seront fournis deux semaines avant la tenue de la commission pour être relus par chacun puis mis en commun lors d'une **деми-journée** où les 3 membres de la commission se réunissent pour fournir un avis unifié qui sera remonté aux porteurs

Webinaire les 13 et 18 mars à 17h pour les consignes de relecture

Signe SEIDELIN : est-ce que l'établissement sait déjà sur quel critère faut-il envoyer ces grilles aux porteurs de mention ? Qu'attend vraiment l'HCERES ?

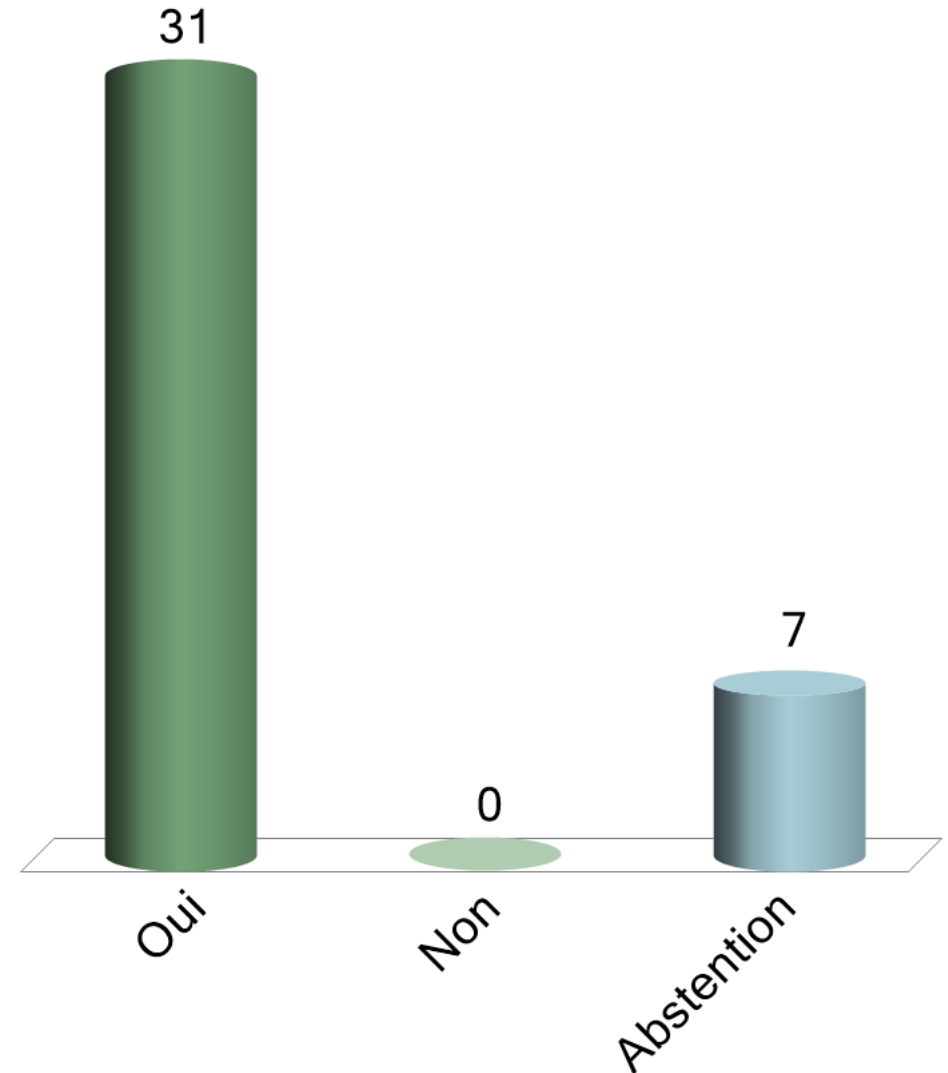
David DECHENAUD : en se basant sur le référentiel du HCERES et l'évaluation précédente, on identifie les points d'attention. Le HCERES distingue des critères incontournables comme l'adossement à la recherche, dont l'absence peut entraîner un avis défavorable, et des critères contournables comme l'international. Les porteurs de mention utilisent le même référentiel, mais une grille de lecture est nécessaire pour faciliter l'analyse rapide des nombreux dossiers par les commissions. Cette relecture permet de suggérer des améliorations de rédaction, valorisation de projets existants et de pointer des problèmes d'unité au sein d'une mention regroupant plusieurs parcours, un aspect qui ne serait pas forcément anticipé par les porteurs de mention malgré la connaissance du référentiel. L'objectif est d'accompagner l'amélioration de la qualité des formations grâce à ce retour de lecture.

Signe SEIDELIN : la méthode actuelle d'évaluation, avec sa présentation en cases dispersées, nuit à la perception de l'unité de la formation. Alors qu'auparavant, les rapports mettaient en avant cette cohérence, la simplification de la procédure, potentiellement via des macros opaques, semble privilégier la facilité de lecture pour les évaluateurs au détriment de la visibilité de l'unité de la formation. Ce manque de vision globale est le principal problème soulevé.

1. **Point additionnel : demande d'inscription de motions**
2. **Informations du Vice-président Formation**
3. **Approbation des tarifs des droits spécifiques en formation initiale et des frais de formation en formation continue, de l'offre de formation non accréditée**
4. **Avis concernant les tarifs des droits spécifiques en formation initiale et les frais de formation en formation continue, de l'offre de formation accréditée**
5. **Présentation de la démarche d'autoévaluation des formations**
6. **Approbation des relevés de décisions des séances de la CFVU du 19 septembre et du 28 novembre 2024**
7. **Avis concernant le calendrier pédagogique et les bornes universitaires 2025-2026**
8. **Présentation de la Commission pédagogique et désignation de ses membres : 8 enseignants et enseignants-chercheurs élus (2 de chacun des quatre grands secteurs disciplinaires), 4 étudiants titulaires et 4 étudiants suppléants élus**
9. **Désignation d'un élu enseignant ou enseignant-chercheur pour siéger à la commission d'exonération**
10. **Présentation du conseil des sports du SUAPS et désignation de 4 étudiant(e)s titulaires et 4 étudiant(e)s suppléants élus**
11. **Présentation du conseil de perfectionnement de l'apprentissage et désignation d'un élu des personnels titulaire et 1 suppléant, 1 étudiant(e) titulaire et 1 étudiant(e) suppléant**
12. **Présentation du comité éditorial d'UGA Éditions et désignation de 2 élus enseignants ou enseignants-chercheurs pour siéger au comité éditorial d'UGA Éditions**

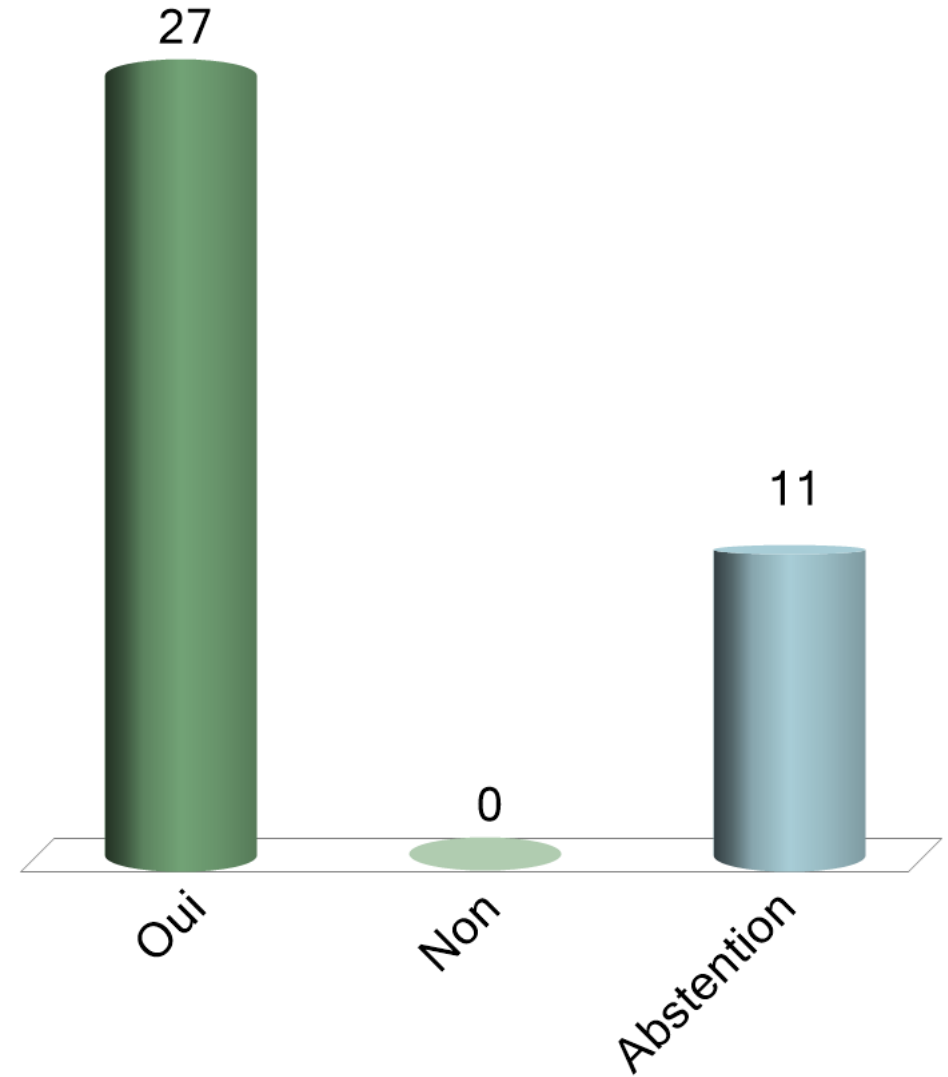
Approuvez-vous le relevé de décisions de la séance du 19 septembre 2024 ?

1. Oui
2. Non
3. Abstention



Approuvez-vous le relevé de décisions de la séance du 28 novembre 2024 ?

1. Oui
2. Non
3. Abstention



- Délibérations -

Approbation des relevés de décisions des séances de la CFVU du 19 septembre et du 28 novembre 2024

Le projet de relevé de décisions de la séance de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 19 septembre 2024 est transmis avec la convocation n'appelle aucune demande de modification.

Le relevé de décisions de la séance de la CFVU du 19 septembre 2024 est soumis au vote.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	24
Membres représentés	14
Nombre de votants	38
Voix favorables	31
Voix défavorable	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	7

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, le relevé de décisions de la séance de la CFVU du 19 septembre 2024.

Le projet de relevé de décisions de la séance de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 28 novembre 2024 est transmis avec la convocation n'appelle aucune demande de modification.

Le relevé de décisions de la séance de la CFVU du 28 novembre 2024 est soumis au vote.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	24
Membres représentés	14
Nombre de votants	38
Voix favorables	27
Voix défavorable	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	11

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, le relevé de décisions de la séance de la CFVU du 28 novembre 2024.

1. **Point additionnel : demande d'inscription de motions**
2. **Informations du Vice-président Formation**
3. **Approbation des tarifs des droits spécifiques en formation initiale et des frais de formation en formation continue, de l'offre de formation non accréditée**
4. **Avis concernant les tarifs des droits spécifiques en formation initiale et les frais de formation en formation continue, de l'offre de formation accréditée**
5. **Présentation de la démarche d'autoévaluation des formations**
6. **Approbation des relevés de décisions des séances de la CFVU du 19 septembre et du 28 novembre 2024**
7. **Avis concernant le calendrier pédagogique et les bornes universitaires 2025-2026**
8. **Présentation de la Commission pédagogique et désignation de ses membres : 8 enseignants et enseignants-chercheurs élus (2 de chacun des quatre grands secteurs disciplinaires), 4 étudiants titulaires et 4 étudiants suppléants élus**
9. **Désignation d'un élu enseignant ou enseignant-chercheur pour siéger à la commission d'exonération**
10. **Présentation du conseil des sports du SUAPS et désignation de 4 étudiant(e)s titulaires et 4 étudiant(e)s suppléants élus**
11. **Présentation du conseil de perfectionnement de l'apprentissage et désignation d'un élu des personnels titulaire et 1 suppléant, 1 étudiant(e) titulaire et 1 étudiant(e) suppléant**
12. **Présentation du comité éditorial d'UGA Éditions et désignation de 2 élus enseignants ou enseignants-chercheurs pour siéger au comité éditorial d'UGA Éditions**

Bornes du calendrier universitaire 2025-2026

- **Avis de la CFVU puis approbation du Conseil d'administration**
- **Les bornes du calendrier universitaire sont fixées du 1^e septembre 2025 au 30 septembre 2026 pour son terme**

Nicolas PINSAULT : si je comprends bien, cela signifie que toutes les deuxièmes sessions sont terminées, n'est-ce pas ? Et les délibérations des jurys ont eu lieu au plus tard le 30 septembre ?

Serge SLAMA : oui c'est bien cela. C'est l'obligation, il y a les jurys les deuxièmes sessions en septembre.

Astrid DUMON : ça a été soulevé en conseil de faculté de droit. Des étudiants en droit ont signalé en conseil que la reprise des cours avant le 1er septembre perturbe leurs emplois d'été de juillet-août, entraînant parfois des abandons de poste. Ce point d'attention concernant le calendrier pédagogique pourrait concerner d'autres facultés également. En résumé, la reprise anticipée des cours pose problème pour les jobs étudiants d'été.

David DECHENAUD : il y en a quand même très peu qui commencent avant et ça va dépendre des années. Certaines formations commencent leurs cours avant le 1er septembre, souvent en L1 en raison de contraintes d'amphithéâtres. Ces démarrages anticipés sont généralement évités sauf nécessité (comme un 1er septembre tombant un vendredi) et donc avec des contraintes sur les salles qui sont très fortes. Mais on peut attirer l'attention des UFR sur les conséquences délétères d'un démarrage trop tôt.

Romain BOURREL : les problèmes soulevés concernant les abandons de postes de job d'été et l'accès aux logements des étudiants de la faculté droits sont reconnus. Ces difficultés concernent principalement les premières années, qui bénéficient d'une semaine d'accueil avant le début des cours. De plus, le cours introductif au droit commence généralement vers le 25-27 août. Des efforts seront déployés pour améliorer cette situation. En résumé, la problématique touche surtout l'intégration des nouveaux étudiants en droit fin août.

Astrid DUMON : mais aussi en L3 ?

Romain BOURREL : non, sauf si la semaine est à cheval, sinon L2, L3, M1 et M2, on ne commence jamais avant le 1er septembre.

Nicolas PINSAULT : concernant les demandes de dérogation. C'est à l'échelle du parcours que la demande se fait ou de la mention ?

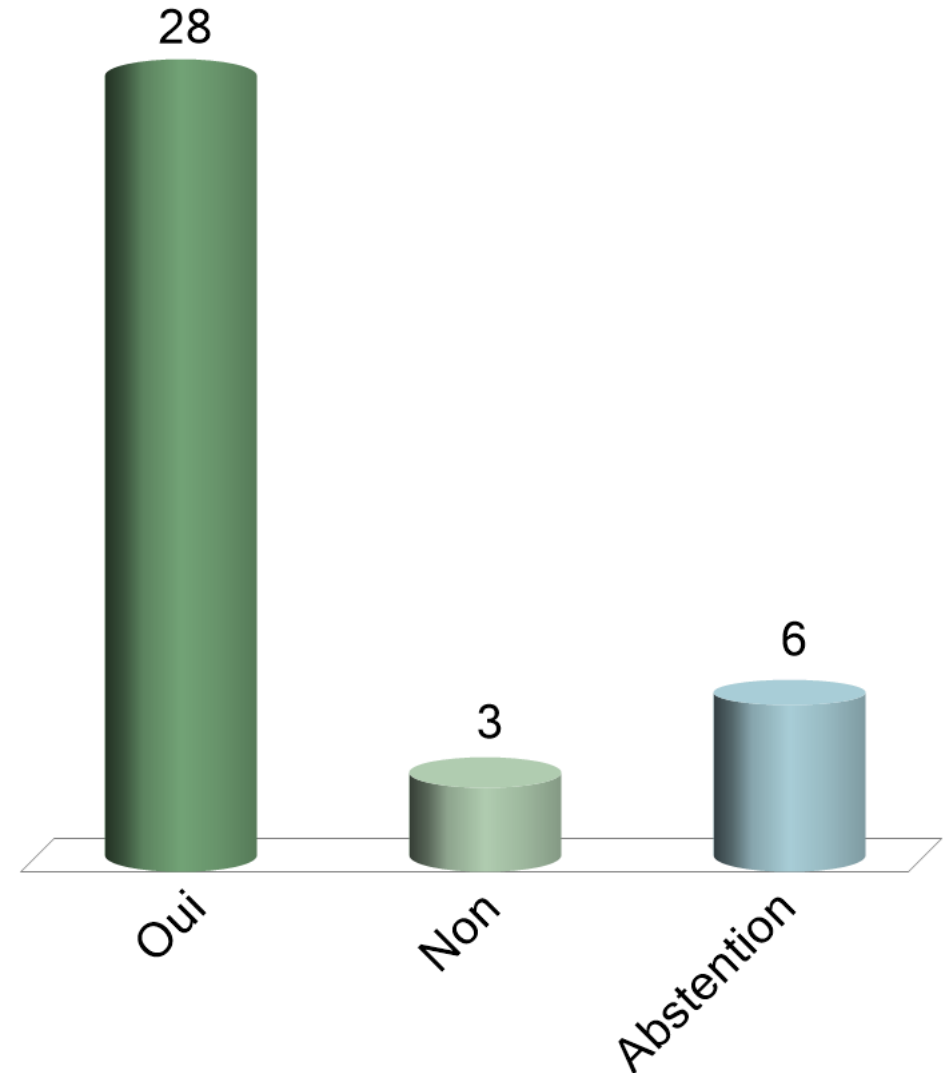
David DECHENAUD : à tous les niveaux (composante, diplôme, parcours, ou même étudiant isolé), des situations spécifiques peuvent nécessiter un dépassement de la date limite du 30 septembre pour la fin des stages. Par exemple, un étudiant ayant trouvé un stage international exceptionnel se terminant plus tard peut demander une autorisation. Bien qu'un dépassement ne soit généralement pas refusé, les composantes sont encouragées à le limiter autant que possible et sont informées des implications que cela peut engendrer.

Astrid DUMON : est-ce que la date limite du 30 septembre pourrait également être étendue aux étudiants qui doivent soutenir leur mémoire, de la même manière que cela a été fait pour d'autres situations ?

David DECHENAUD : normalement, c'est souvent le stage et le mémoire qui sont concernés.

Émettez-vous un avis favorable concernant les bornes du calendrier universitaire 2025-2026 ?

1. Oui
2. Non
3. Abstention



- Délibérations -

Avis concernant le calendrier pédagogique et les bornes de l'année universitaire 2025-2026

Considérant les bornes de l'année universitaire fixées au 1^{er} septembre 2025 pour son début au 30 septembre 2026 pour son terme.

Il est proposé aux membres de la commission de la formation et de la vie universitaire d'émettre un avis, sur le calendrier pédagogique et les bornes de l'année universitaire 2025-2026 (fixées au 1^{er} septembre 2025 pour son début au 30 septembre 2026 pour son terme).

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	46
Membres présents (dont président de séance)	21
Membres représentés	12
Nombre de votants	33
Voix favorables	32
Voix défavorable	1
Abstentions ou refus de prendre part au vote	0

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire émet un avis favorable, à la majorité de ses membres présents et représentés, concernant le calendrier pédagogique et les bornes de l'année universitaire 2025-2026 (fixées au 1^{er} septembre 2025 pour son début au 30 septembre 2026 pour son terme).

1. **Point additionnel : demande d'inscription de motions**
2. **Informations du Vice-président Formation**
3. **Approbation des tarifs des droits spécifiques en formation initiale et des frais de formation en formation continue, de l'offre de formation non accréditée**
4. **Avis concernant les tarifs des droits spécifiques en formation initiale et les frais de formation en formation continue, de l'offre de formation accréditée**
5. **Présentation de la démarche d'autoévaluation des formations**
6. **Approbation des relevés de décisions des séances de la CFVU du 19 septembre et du 28 novembre 2024**
7. **Avis concernant le calendrier pédagogique et les bornes universitaires 2025-2026**
8. **Présentation de la Commission pédagogique et désignation de ses membres : 8 enseignants et enseignants-chercheurs élus (2 de chacun des quatre grands secteurs disciplinaires), 4 étudiants titulaires et 4 étudiants suppléants élus**
9. **Désignation d'un élu enseignant ou enseignant-chercheur pour siéger à la commission d'exonération**
10. **Présentation du conseil des sports du SUAPS et désignation de 4 étudiant(e)s titulaires et 4 étudiant(e)s suppléants élus**
11. **Présentation du conseil de perfectionnement de l'apprentissage et désignation d'un élu des personnels titulaire et 1 suppléant, 1 étudiant(e) titulaire et 1 étudiant(e) suppléant**
12. **Présentation du comité éditorial d'UGA Éditions et désignation de 2 élus enseignants ou enseignants-chercheurs pour siéger au comité éditorial d'UGA Éditions**

Présentation de la Commission pédagogique (1/2)

Composition

La Commission pédagogique est composée de :

- 2 représentants enseignants ou enseignants-chercheurs de chacun des quatre grands secteurs disciplinaires, et, dans la mesure du possible, de composantes académiques différentes
- 4 étudiantes / étudiants titulaires et 4 étudiantes / étudiants suppléants
- 2 personnels BIATSS

Présidence

La Commission pédagogique est présidée par le Vice-président Formation et Vie étudiante ou son représentant selon les thématiques traitées.

Présentation de la Commission pédagogique (2/2)

Attributions

La Commission pédagogique de la Commission Formation et Vie Universitaire (CFVU) a pour vocation de mener des réflexions sur les thématiques définies ci-dessous et d'en présenter les résultats devant la CFVU.

- Évolution de l'offre de formation et accréditation : fixation des critères et analyse des demandes
- Évaluation (réflexion autour de la méthodologie et de l'analyse des retours)
- Évolution des modalités de contrôle des connaissances
- Évolution de dispositifs existants
- Convention avec des partenaires externes
- Mise en place de dispositifs particuliers
- Réflexion autour du référentiel enseignant (notamment autour de la reconnaissance des enseignements numériques)
- Analyse des appels à projet de la Vice-présidence Formation et Vie étudiante

Mode de fonctionnement

La Commission pédagogique est réunie à l'initiative de son président. Elle convie à ses travaux en réunion les Directeurs généraux délégués et directeurs de la Formation, et toute personne dont elle juge la présence utile selon les points traités.

Commission pédagogique : candidats

Personnes à désigner	Candidats pour un siège de titulaire	Candidats pour un siège de suppléant
8 enseignants, enseignants-chercheurs de chacun des quatre grands secteurs disciplinaires, et, dans la mesure du possible, de composantes académiques différentes	Eve DE ROSNY <i>(sciences et technologie)</i>	
	Romain BOURREL <i>(disciplines juridiques, économiques et de gestion)</i>	
	Jean BRETON <i>(disciplines de santé)</i>	
4 étudiantes /étudiants titulaires et 4 étudiants suppléants	Émile DECHENAUD	
	Sarah RAMBAUD	Ulysse MOREAU
	Clémence BERIO	Énée DI IORIO
	Malo WARIN	
2 personnels BIATSS		

Hamid CHAACHOUA: combien de fois par an se réunit la commission pédagogique ?

David DECHENAUD : cela dépend du nombre de sollicitations, deux à trois fois par an. Avec l'autoévaluation, on aurait pu imaginer se réunir d'avantage ainsi qu'avec l'IA.

Serge SLAMA : la forte sollicitation de certains élus dans de nombreuses commissions engendre des difficultés de disponibilité pour les étudiants et le personnel, et cette implication n'est pas toujours bien valorisée dans les décharges. Envisager d'élargir le vivier des élus pouvant être appelés dans les commissions, comme cela a été fait dans d'autres cas, afin de mieux répartir la charge et de faciliter la constitution des commissions. Est-il matériellement possible et les textes le permettent-ils d'élargir ce vivier d'élus ?

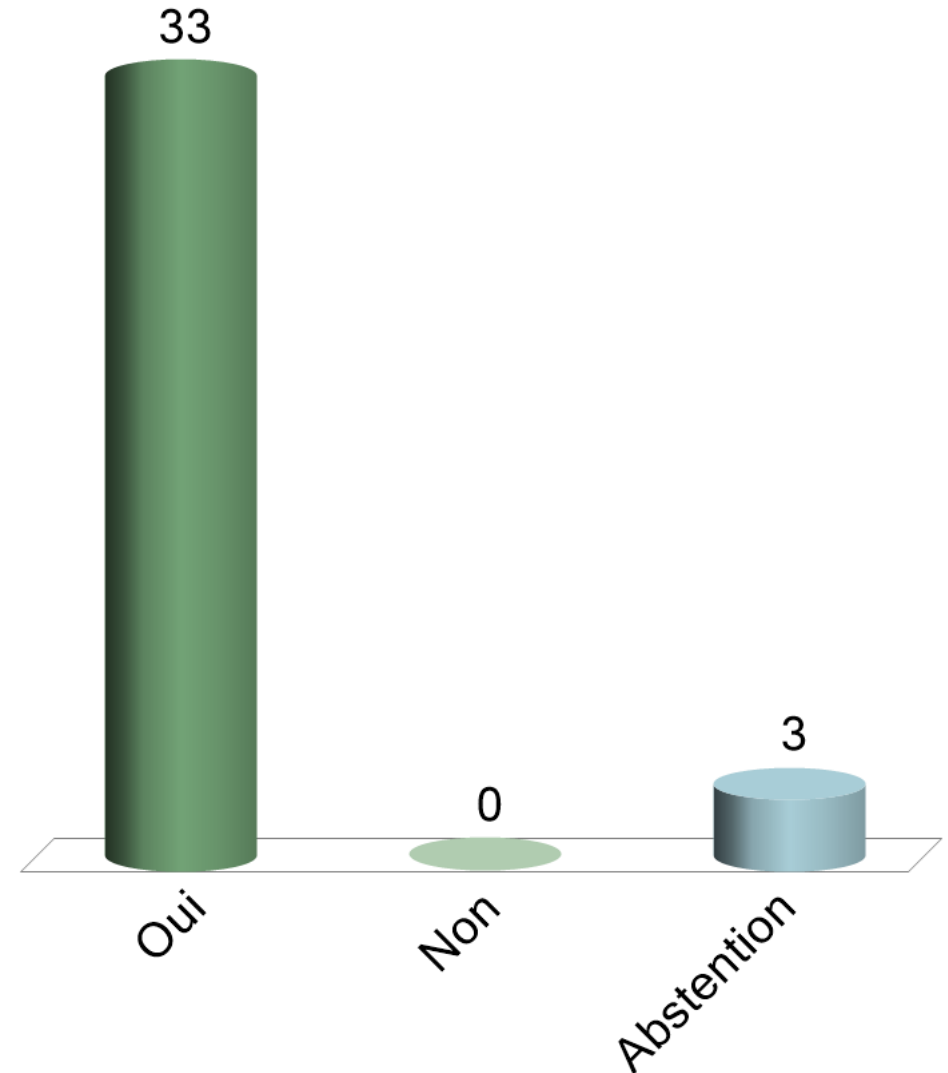
David DECHENAUD : actuellement, l'existence et la composition de la Commission pédagogique ne sont pas clairement définies par les textes statutaires, étant seulement mentionnées dans le règlement intérieur de l'UGA sans précision de composition. Lors de la prochaine révision de ce règlement, il serait souhaitable que le règlement intérieur dise si c'est la CFVU qui fixe la composition. Et si c'est le cas, il faudrait que la CFVU se prononce sur l'opportunité qu'il y aurait de saisir des élus étudiants dans des CSPM, par exemple.

Nicolas PINSAULT : est-il possible de relancer l'appel à candidature ?

Serge SLAMA : il n'y a pas de souci, on peut relancer un appel à la candidature en constatant qu'il n'y a que 3 élus et qu'il nous en manque 5. On fera un appel avec l'idée d'essayer d'avoir toutes les listes représentées, en tout cas toutes les sensibilités représentées.

Approuvez-vous les désignations de la liste présentée pour siéger à la Commission pédagogique en tant que titulaires et suppléants ?

1. Oui
2. Non
3. Abstention



- Délibérations -

Présentation de la Commission pédagogique et désignation de ses membres

Considérant que, dans le cadre de la constitution d'une Commission pédagogique dans l'attente de l'adoption du nouveau règlement intérieur de l'UGA, il convient de procéder à la désignation comme suit pour siéger au sein de cette commission :

- 8 enseignants, enseignants-chercheurs de chacun des quatre grands secteurs disciplinaires, et, dans la mesure du possible, de composantes académiques différentes
- 4 étudiants titulaires et 4 étudiants suppléants
- 2 personnels BIATSS

Considérant les candidatures suivantes au titre des représentants des enseignants, enseignants-chercheurs :

Eve DE ROSNY (sciences et technologie)

Romain BOURREL (disciplines juridiques, économiques et de gestion)

Jean BRETON (disciplines de santé)

Considérant les candidatures suivantes au titre des représentants des étudiants :

Émile DECHENAUD (titulaire)

Sarah RAMBAUD (titulaire) / Ulysse MOREAU (suppléant)

Clémence BERIO (titulaire) / Énée DI IORIO (suppléant)

Malo WARIN

Il est procédé à un vote de la liste proposée en séance sur ces candidatures.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	22
Membres représentés	14
Nombre de votants	36
Voix favorables	33
Voix défavorable	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	3

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, la désignation de :

Eve DE ROSNY (sciences et technologie) ; Romain BOURREL (disciplines juridiques, économiques et de gestion) ; Jean BRETON (disciplines de santé) ;

Émile DECHENAUD (titulaire) ;

Sarah RAMBAUD (titulaire) / Ulysse MOREAU (suppléant) ;

Clémence BERIO (titulaire) / Énée DI IORIO (suppléant) ;

Malo WARIN

en tant que membres de la commission pédagogique.

1. **Point additionnel : demande d'inscription de motions**
2. **Informations du Vice-président Formation**
3. **Approbation des tarifs des droits spécifiques en formation initiale et des frais de formation en formation continue, de l'offre de formation non accréditée**
4. **Avis concernant les tarifs des droits spécifiques en formation initiale et les frais de formation en formation continue, de l'offre de formation accréditée**
5. **Présentation de la démarche d'autoévaluation des formations**
6. **Approbation des relevés de décisions des séances de la CFVU du 19 septembre et du 28 novembre 2024**
7. **Avis concernant le calendrier pédagogique et les bornes universitaires 2025-2026**
8. **Présentation de la Commission pédagogique et désignation de ses membres : 8 enseignants et enseignants-chercheurs élus (2 de chacun des quatre grands secteurs disciplinaires), 4 étudiants titulaires et 4 étudiants suppléants élus**
9. **Désignation d'un élu enseignant ou enseignant-chercheur pour siéger à la commission d'exonération**
10. **Présentation du conseil des sports du SUAPS et désignation de 4 étudiant(e)s titulaires et 4 étudiant(e)s suppléants élus**
11. **Présentation du conseil de perfectionnement de l'apprentissage et désignation d'un élu des personnels titulaire et 1 suppléant, 1 étudiant(e) titulaire et 1 étudiant(e) suppléant**
12. **Présentation du comité éditorial d'UGA Éditions et désignation de 2 élus enseignants ou enseignants-chercheurs pour siéger au comité éditorial d'UGA Éditions**

Présentation de la Commission d'exonération (1/2)

Composition

La Commission consultative d'exonération des droits d'inscription est composée de :

- 4 assistant·e·s sociaux·ales du CROUS
- Vice-président·e Étudiant·e (ou son·sa représentant·e)
- 2 élu·e·s étudiant·e·s (CA ou CFVU)
- 2 élu·e·s enseignant·e·s de la CFVU
- Directeur·rice général·e délégué·e Formation (ou son·sa représentant·e)

Présidence

La Commission d'exonération est présidée par le·la Vice-président·e Formation ou son·sa représentant·e.

Présentation de la Commission d'exonération (2/2)

Attributions

La Commission consultative d'exonération se prononce sur les demandes d'exonération totale des droits d'inscription a posteriori. Elle statue également sur les demandes d'annulation hors délais (au-delà du 30/09 de l'année universitaire en cours) et des éventuels remboursements des droits d'inscription associés. Cet avis repose sur les critères votés par le Conseil d'Administration.

Cette exonération concerne uniquement les droits nationaux d'inscription (droits de scolarité, bibliothèque universitaire, et frais de gestion). Elle ne prend pas en compte les frais de formation ou les frais de la CVEC (Contribution à la Vie Étudiante et de Campus).

Mode de fonctionnement

La Commission d'exonération se prononce sur les demandes dont elle est saisie au regard des critères généraux fixés par le conseil d'établissement et dans la limite des 10% des étudiants inscrits.

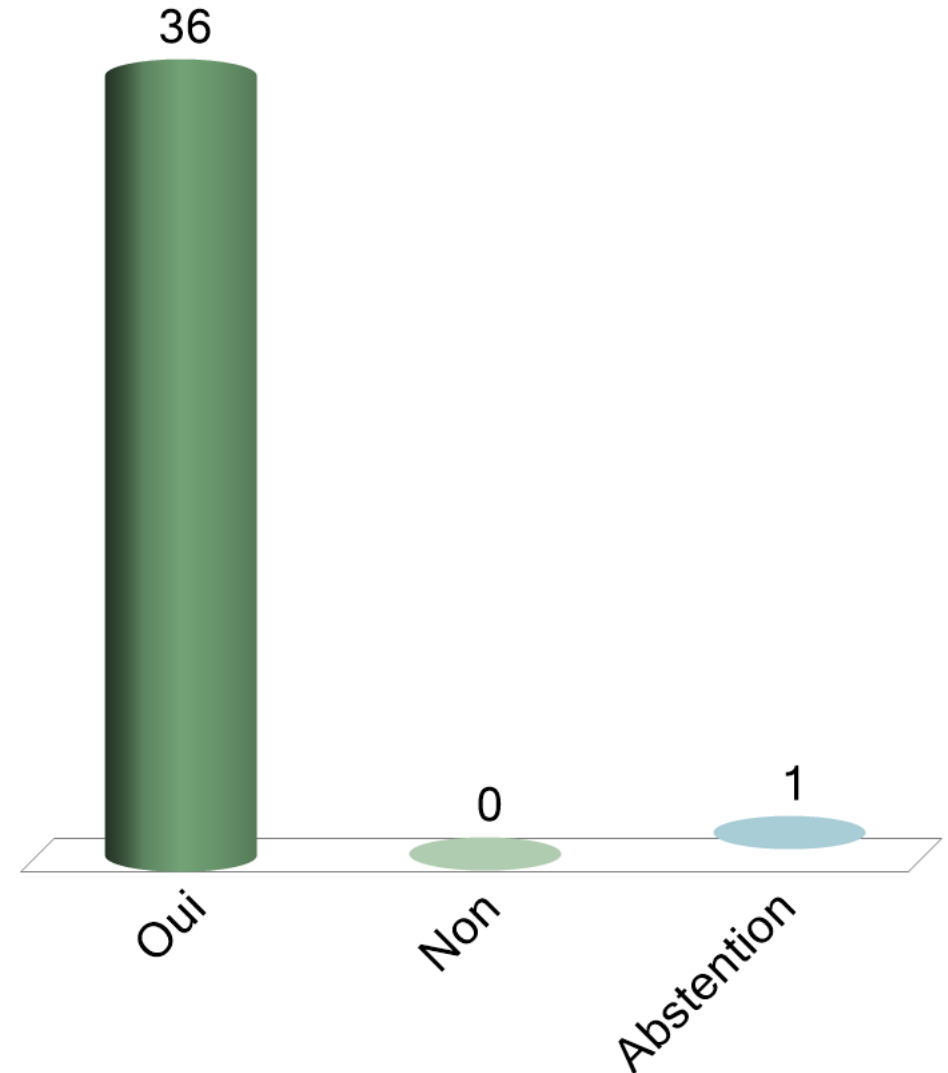
Les dates de dépôt des dossiers sont fixées au : 1er octobre, 1er novembre et 1er décembre.
La commission doit se tenir dans les 15 jours qui suivent ces dates.

Commission d'exonération : candidats

Personnes à désigner	Candidats pour un siège de titulaire	Candidats pour un siège de suppléant
2 élu·e·s enseignant·e·s de la CFVU	Eve DE ROSNY (SGEN CFDT, Sup'Recherche-UNSA)	/
	Nicolas PINSAULT (FSU)	/
2 élu·e·s étudiant·e·s (CA ou CFVU)	Malo GUIDETTI (Pour une fac écolo et solidaire)	Léonce DOULAT (élu au CA)
	Malo WARIN (Pour une fac écolo et solidaire)	Jean Richard Claus HENNEQUIN (Pour une fac écolo et solidaire)

Approuvez-vous la désignation de M. Nicolas PINSAULT pour siéger à la commission d'exonération en tant que titulaire ?

1. Oui
2. Non
3. Abstention



- Délibérations -

Désignation d'un élu enseignant ou enseignant-chercheur pour siéger à la Commission d'exonération

Considérant que, dans le cadre de la constitution de la Commission d'exonération dans l'attente de l'adoption du nouveau règlement intérieur de l'UGA, il convient de procéder à la désignation d'un élu enseignant ou enseignant-chercheur pour siéger à la commission d'exonération.

Considérant qu'à la suite d'un appel à candidature, aucune candidature n'a été réceptionnée pour représenter les enseignants ;

Considérant la candidature de Nicolas PINSAULT ;

Il est proposé aux membres de la commission de la formation et de la vie universitaire de se prononcer sur ce candidat.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	22
Membres représentés	14
Nombre de votants	36
Voix favorables	33
Voix défavorable	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	3

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, la désignation de Nicolas PINSAULT en tant que membre titulaire de la commission d'exonération.

1. **Point additionnel : demande d'inscription de motions**
2. **Informations du Vice-président Formation**
3. **Approbation des tarifs des droits spécifiques en formation initiale et des frais de formation en formation continue, de l'offre de formation non accréditée**
4. **Avis concernant les tarifs des droits spécifiques en formation initiale et les frais de formation en formation continue, de l'offre de formation accréditée**
5. **Présentation de la démarche d'autoévaluation des formations**
6. **Approbation des relevés de décisions des séances de la CFVU du 19 septembre et du 28 novembre 2024**
7. **Avis concernant le calendrier pédagogique et les bornes universitaires 2025-2026**
8. **Présentation de la Commission pédagogique et désignation de ses membres : 8 enseignants et enseignants-chercheurs élus (2 de chacun des quatre grands secteurs disciplinaires), 4 étudiants titulaires et 4 étudiants suppléants élus**
9. **Désignation d'un élu enseignant ou enseignant-chercheurs pour siéger à la commission d'exonération**
10. **Présentation du conseil des sports du SUAPS et désignation de 4 étudiant(e)s titulaires et 4 étudiant(e)s suppléants élus**
11. **Présentation du conseil de perfectionnement de l'apprentissage et désignation d'un élu des personnels titulaire et 1 suppléant, 1 étudiant(e) titulaire et 1 étudiant(e) suppléant**
12. **Présentation du comité éditorial d'UGA Éditions et désignation de 2 élus enseignants ou enseignants-chercheurs pour siéger au comité éditorial d'UGA Éditions**

Présentation du conseil des sports (1/2)

Composition

Le Conseil des Sports est composé de 20 membres avec voix délibérative.

➤ Représentants des enseignants, des étudiants et des personnels administratifs de l'Université :

- 4 enseignants d'EPS non membres du bureau, élus parmi les enseignants affectés au SUAPS.
- Les membres enseignants, sont élus au scrutin de liste à un tour, à la représentation proportionnelle avec répartition des sièges restant à pourvoir au plus fort reste, avec possibilité de listes incomplètes mais sans panachage.
- 1 représentant des BIATS du SUAPS, élu au scrutin uninominal majoritaire à un tour,
- 7 étudiants participant aux activités sportives de l'UGA : 1 désigné parmi les étudiants élus au CA, 4 désignés parmi les étudiants élus à la CFVU, 1 sportif de haut niveau désigné par le bureau du SUSHN et 1 représentant désigné par l'Association Sportive de l'UGA
- 1 enseignant hors SUAPS participant à l'encadrement des SHN désigné par le(a) Vice-président(e) CFVU
- 1 enseignant hors SUAPS et UFRAPS, responsable de filière désigné par le(a) Vice-président(e) CFVU.

➤ Membres de droit :

- le(a) directeur(ice) du SUAPS
- le(a) vice-président(e) du Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire (VP CFVU) ou son représentant
- le(a) vice-président(e) étudiant(e).

Présentation du conseil des sports (2/2)

Missions :

Il est chargé notamment de :

- proposer la nomination du directeur, au président de l'UGA
- modifier les statuts du SUAPS, avant passage en CA de l'UGA
- élaborer si nécessaire un règlement intérieur du SUAPS, dans le respect du règlement intérieur de l'université
- proposer les orientations de la politique sportive du SUAPS pour les étudiants
- valider le projet pédagogique et le programme de la pratique sportive
- voter le rapport d'activités annuel qui sera présenté pour approbation à la CFVU de l'UGA
- donner un avis sur les créations, modifications, ou suppressions de postes attribués au service et proposer la qualification des emplois du SUAPS
- voter le budget du SUAPS, avant passage en CA de l'UGA
- proposer les tarifs qui sont de sa compétence et qui devront être approuvés par le CA de l'UGA
- proposer les modalités de collaboration avec les partenaires du SUAPS (CRSU, GUC...)
- donner un avis sur l'évolution du parc des installations sportives
- se saisir de questions diverses sur proposition de ses membres.
- En formation restreinte aux enseignants, le conseil des sports propose la répartition des services d'enseignement, soumise ensuite à l'approbation de la Présidente.

Mandat de 4 ans

Fonctionnement du conseil des sports :

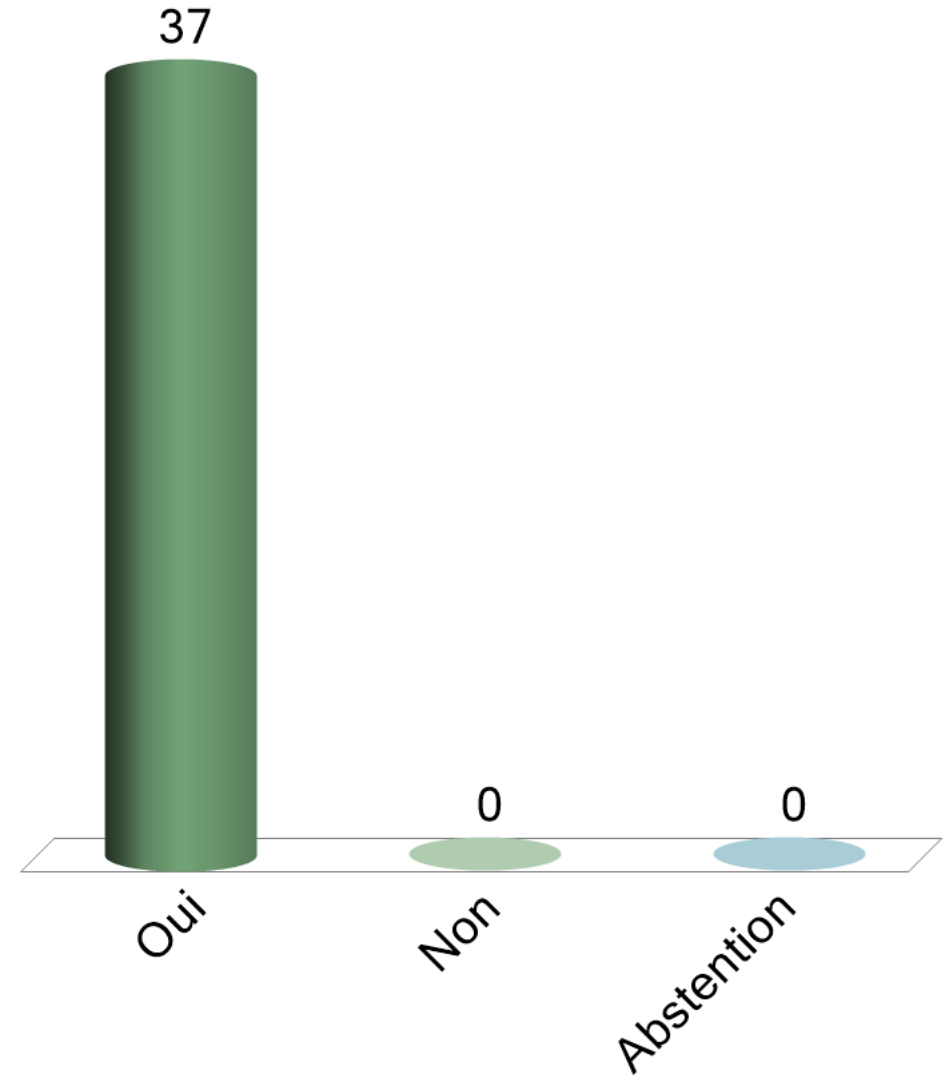
Il se réunit au moins deux fois par an.

Conseils des sports : candidats

Personnes à désigner	Candidats pour un siège de titulaire	Candidats pour un siège de suppléant
4 élus étudiants titulaires, 4 élus étudiants suppléants de la CFVU	Ulysse MOREAU	Sarah RAMBAUD
	Héloïse GEIBEN	
	Malo WARIN	Jean Richard Claus HENNEQUIN
	Clémence BERIO	Enée DI IORIO

Approuvez-vous la désignation de la liste présentée pour siéger au conseil des Sports du SUAPS en tant que titulaires / suppléants ?

1. Oui
2. Non
3. Abstention



- Délibérations -

Présentation du Conseil des sports du SUAPS et désignation de 4 étudiant(e)s titulaires et 4 étudiant(e)s suppléants élus

Considérant que, dans le cadre de la constitution du Conseil des sports du SUAPS, il convient de procéder à la désignation comme suit pour siéger en son sein :

- de quatre représentants des usagers (titulaires et suppléants) élus à la CFVU ;

Considérant qu'à la suite d'un appel à candidature, les candidatures suivantes ont été proposées :

<i>Candidats pour un siège de titulaire</i>	<i>Candidats pour un siège de suppléant</i>
Ulysse MOREAU	Sarah RAMBAUD
Héloïse GEIBEN	
Malo WARIN	Jean Richard Claus HENNEQUIN
Clémence BERIO	Énée DI IORIO

Il est proposé aux membres de la commission de la formation et de la vie universitaire de se prononcer sur ces candidats.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	22
Membres représentés	15
Nombre de votants	37
Voix favorables	37
Voix défavorable	0
Abstention ou refus de prendre part au vote	0

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés, la désignation de :

Ulysse MOREAU (titulaire), Sarah RAMBAUD (suppléante)

Héloïse GEIBEN (titulaire)

Malo WARIN (titulaire), Jean Richard Claus HENNEQUIN (suppléant)

Clémence BERIO (titulaire), Énée DI IORIO (suppléant)

en tant que membres titulaires et suppléants du Conseil des sports du SUAPS.

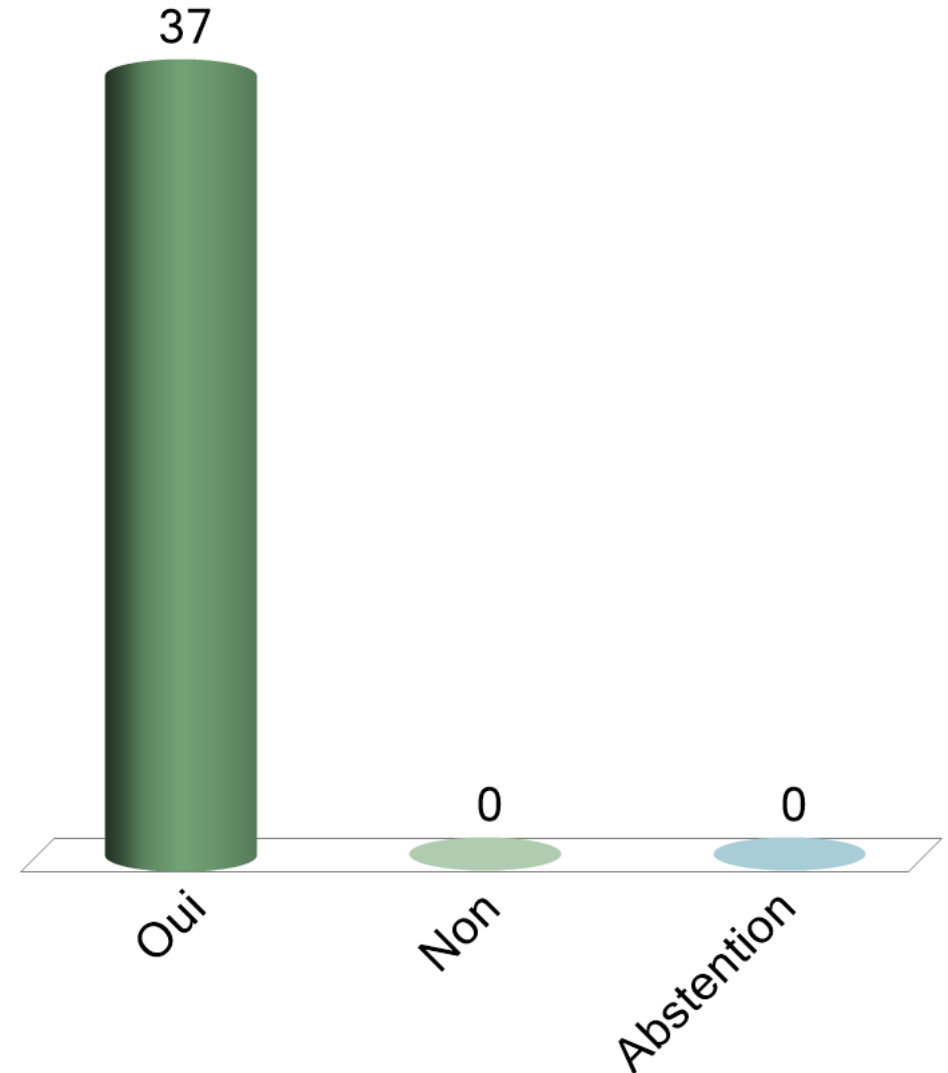
- 1. Point additionnel : demande d'inscription de motions**
- 2. Informations du Vice-président Formation**
- 3. Approbation des tarifs des droits spécifiques en formation initiale et des frais de formation en formation continue, de l'offre de formation non accréditée**
- 4. Avis concernant les tarifs des droits spécifiques en formation initiale et les frais de formation en formation continue, de l'offre de formation accréditée**
- 5. Présentation de la démarche d'autoévaluation des formations**
- 6. Approbation des relevés de décisions des séances de la CFVU du 19 septembre et du 28 novembre 2024**
- 7. Avis concernant le calendrier pédagogique et les bornes universitaires 2025-2026**
- 8. Présentation de la Commission pédagogique et désignation de ses membres : 8 enseignants et enseignants-chercheurs élus (2 de chacun des quatre grands secteurs disciplinaires), 4 étudiants titulaires et 4 étudiants suppléants élus**
- 9. Désignation d'un élu enseignant ou enseignant-chercheur pour siéger à la commission d'exonération**
- 10. Présentation du conseil des sports du SUAPS et désignation de 4 étudiant(e)s titulaires et 4 étudiant(e)s suppléants élus**
- 11. Présentation du conseil de perfectionnement de l'apprentissage et désignation d'un élu des personnels titulaire et 1 suppléant, 1 étudiant-étudiante titulaire et 1 étudiant-étudiante suppléant**
- 12. Présentation du comité éditorial d'UGA Éditions et désignation de 2 élus enseignants ou enseignants-chercheurs pour siéger au comité éditorial d'UGA Éditions**

Conseil de perfectionnement et de l'apprentissage : candidats

Personnes à désigner	Candidats titulaires	Candidats suppléants
1 représentant élu des personnels titulaire et son suppléant	1.	1.
1 représentant des étudiants-étudiantes de l'UGA et son suppléant - sa suppléantes	1. Émile DECHENAUD	1. Malo WARIN

Approuvez-vous la désignation de la liste présentée pour siéger au conseil de perfectionnement en tant que titulaires / suppléants ?

1. Oui
2. Non
3. Abstention



- Délibérations -

Présentation du Conseil de perfectionnement de l'apprentissage et désignation d'un élu des personnels et d'un élu étudiant(e) (titulaire et suppléant)

Considérant que, dans le cadre de la constitution du Conseil de perfectionnement et de l'apprentissage il convient de procéder à la désignation comme suit pour siéger en son sein :

d'un représentant parmi les membres élus à la CFVU (1 titulaire et 1 suppléant),
d'un représentant parmi les élus étudiants à la CFVU (1 titulaire et 1 suppléant).

Considérant qu'à la suite d'un appel à candidature, les candidatures suivantes ont été proposées :

Personnes à désigner	Candidats pour un siège de titulaire	Candidats pour un siège de suppléant
1 représentant élu des personnels titulaire et son suppléant	1.	1.
1 représentant des étudiants de l'UGA et son suppléant	1. Émile DECHENAUD	1. Malo WARIN

Il est proposé aux membres de la commission de la formation et de la vie universitaire de se prononcer sur ces candidatures.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	22
Membres représentés	15
Nombre de votants	37
Voix favorables	37
Voix défavorable	0
Abstention ou refus de prendre part au vote	0

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés, la désignation de :

Émile DECHENAUD (titulaire), Malo WARIN (suppléant)
en tant que membres titulaires et suppléants du Conseil de perfectionnement et de l'apprentissage.

- 1. Point additionnel : demande d'inscription de motions**
- 2. Informations du Vice-président Formation**
- 3. Approbation des tarifs des droits spécifiques en formation initiale et des frais de formation en formation continue, de l'offre de formation non accréditée**
- 4. Avis concernant les tarifs des droits spécifiques en formation initiale et les frais de formation en formation continue, de l'offre de formation accréditée**
- 5. Présentation de la démarche d'autoévaluation des formations**
- 6. Approbation des relevés de décisions des séances de la CFVU du 19 septembre et du 28 novembre 2024**
- 7. Avis concernant le calendrier pédagogique et les bornes universitaires 2025-2026**
- 8. Présentation de la Commission pédagogique et désignation de ses membres : 8 enseignants et enseignants-chercheurs élus (2 de chacun des quatre grands secteurs disciplinaires), 4 étudiants titulaires et 4 étudiants suppléants élus**
- 9. Désignation d'un élu enseignant ou enseignant-chercheur pour siéger à la commission d'exonération**
- 10. Présentation du conseil des sports du SUAPS et désignation de 4 étudiant(e)s titulaires et 4 étudiant(e)s suppléants élus**
- 11. Présentation du conseil de perfectionnement de l'apprentissage et désignation d'un élu des personnels titulaire et 1 suppléant, 1 étudiant(e) titulaire et 1 étudiant(e) suppléant**
- 12. Présentation du comité éditorial d'UGA Éditions et désignation de 2 élus enseignants ou enseignants-chercheurs pour siéger au comité éditorial d'UGA Éditions**

Nicolas PINSAULT : quel est l'investissement ?

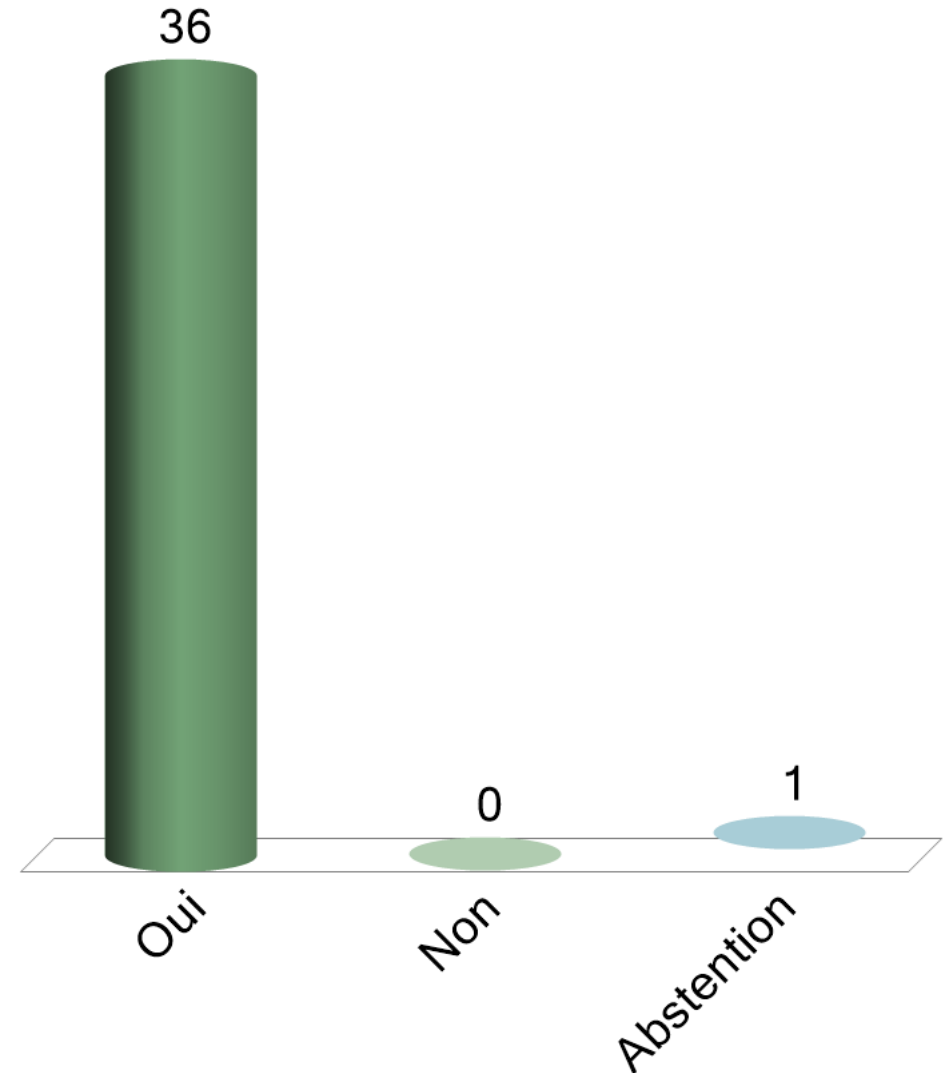
David DECHENAUD : le comité se réunit deux fois par an, sur convocation du président du comité éditorial d'UGA Éditions.

Serge SLAMA : Léo VANIER vous êtes candidat ?

Léo VANIER : oui

Approuvez-vous la désignation de M. Léo VANIER pour siéger au comité éditorial UGA éditions ?

1. Oui
2. Non
3. Abstention



- Délibérations -

Présentation du comité éditorial d'UGA Éditions et désignation d'un élu enseignant ou enseignant-chercheur pour siéger au comité éditorial d'UGA Éditions

Considérant que, dans le cadre de la constitution du comité éditorial UGA Éditions il convient de procéder à la désignation comme suit pour siéger en son sein :

- deux représentants des enseignants-chercheurs ou assimilés de la Commission de la formation et de la vie universitaire

Considérant qu'à la suite d'un appel à candidature, aucune candidature n'a été réceptionnée pour représenter les enseignants ;

Considérant la candidature de Léo VANIER en séance ;

Il est proposé aux membres de la commission de la formation et de la vie universitaire de se prononcer sur ce candidat.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	22
Membres représentés	15
Nombre de votants	37
Voix favorables	36
Voix défavorable	0
Abstention ou refus de prendre part au vote	1

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, la désignation de Léo VANIER pour siéger au comité éditorial UGA éditions.

La séance est levée à 17h58.

Annexes

1. *Motion* de Transition Écologique pour un Développement Soutenable (TEDS) et les congés menstruels
2. *Motion* relative aux incidences des coupes budgétaires nationales sur les activités de formation des universités
 3. Offre de formation non accréditée des droits spécifiques FI et des frais de formation FC
 4. Offre de formation non accréditée du CUEF des droits spécifiques FI et des frais de formation FC
 5. Offre de formation accréditée des droits spécifiques FI et des frais de formation FC
 6. Relevés de décisions des 18/09/2024 et 28/11/2024
 7. Calendrier pédagogique et les bornes de l'année universitaire 2025-2026
 8. Commission pédagogique
 9. Commission consultative d'exonération des droits d'inscription
 10. Conseil des sports du SUAPS
 11. Conseil de perfectionnement de l'apprentissage
 12. Comité Éditorial d'UGA Éditions